



NUMÉRO 208

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 11 février 2021

Appel nominal / 2

Désignation du secrétaire de séance / 2

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal au maire / 3

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020 / 3

Communication sur l'actualité GPSO / 3

1. Rapport 2020 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes / **4**

2. Rapport 2020 sur la politique de Développement durable à la ville de Boulogne-Billancourt / **6**

3. Création d'un forfait Mobilités durables pour les agents de la Ville / **14**

4. Recours à l'emprunt et aux instruments de couverture - Définition de la politique d'endettement et délégation au maire pour l'exercice 2021 - Rapport de l'exécutif sur l'état et l'évolution de la dette. / **14**

5. Débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2021 relatif au budget principal et aux budgets annexes / **15**

6. Demande de subvention - Réponse à l'Appel à projets DSIL - Plan de Relance / **20**

7. Attribution exceptionnelle de cartes cadeaux au personnel communal / **20**

8. Marchés de travaux dans les bâtiments communaux / **21**

9. Démocratie locale - désignation des membres des conseils de quartier de la Ville / **21**

10. Conseil Économique Social et Environnemental Local (CESEL) - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger au sein de la commission de sélection des candidatures. / **22**

11. Dénomination du nouveau lycée de Boulogne-Billancourt / **23**

12. Adhésion de la commune à l'Association française des correspondants à la protection des données (AFCDP) / **24**

13. Création d'un conseil consultatif de L'animal en ville / **24**

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

Le 11 février 2021 à 18 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Boulogne Billancourt, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 5 février 2021.

MONSIEUR BAGUET, MAIRE, AYANT OUVERT LA SÉANCE, IL A ÉTÉ PROCÉDÉ À L'APPEL NOMINAL.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Madame Christine LAVARDE-BOEDA, Monsieur Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Laure GODIN, Monsieur Pascal LOUAP, Madame Jeanne DEFRANOUX, Monsieur Alain MATHIOUDAKIS, Madame Béatrice BELLARD, Monsieur Thomas CLEMENT, Madame Elisabeth DE MAISTRE, Monsieur Michel AMAR, Madame Emmanuelle BONNEHON, Monsieur Bertrand-Pierre GALEY, Madame Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, Monsieur Philippe TELLINI, Madame Sandy VETILLART, Monsieur Pierre DENIZIOT, Madame Isaure DE BEAUVAL, Monsieur Jean-Claude MARQUEZ, Madame Armelle JULIARD-GENDARME, Monsieur Emmanuel BAVIERE, Madame Dorine BOURNETON, Monsieur Claude ROCHER, Madame Agathe RINAUDO, Monsieur Vittorio BACCHETTA, Madame Cathy VEILLET, Monsieur Nicolas MARGUERAT, Madame Joumana SELFANI, Madame Laurence DICKO, Monsieur Sébastien POIDATZ, Madame Marie-Josée ROUZIC-RIBES, Monsieur Sidi DAHMANI, Madame Stéphanie MOLTON, Monsieur Maurice GILLE, Madame Blandine DE JOUSSINEAU, Monsieur Bertrand AUCLAIR, Madame Constance PELAPRAT, Monsieur Philippe MARAVAL, Madame Charlotte LUKSENBERG, Monsieur Yann-Maël LARHER, Madame Marie-Laure FOUASSIER, Monsieur Guillaume BAZIN, Madame Marie THOMAS, Monsieur André DE BUSSY, Monsieur Antoine DE JERPHANION, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Hilaire MULTON, Madame Clémence MAZEAUD, Monsieur Evangelos VATZIAS, Madame Judith SHAN, Monsieur Bertrand RUTILY, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT, Monsieur Rémi LESCOEUR.

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Olivier CARAGE, qui a donné pouvoir à Monsieur Claude ROCHER
Madame Bai-Audrey ACHIDI, qui a donné pouvoir à Monsieur Evangelos VATZIAS

MADAME LAURENCE DICKO A ÉTÉ DÉSIGNÉE EN QUALITÉ DE SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

M. BAGUET : Bonsoir à toutes et à tous. Le quorum étant atteint, je vous propose de démarrer notre séance par un point sur la Covid-19 à Boulogne-Billancourt. D'après les

derniers chiffres dont nous avons connaissance à ce jour, le taux d'incidence nationale est de 206, celui d'Île-de-France de 238, celui des Hauts-de-Seine de 235 et celui de Boulogne-Billancourt de 207,37. Nous sommes donc dans la moyenne du taux national, et en dessous du taux départemental et régional. Concernant le taux de positivité, celui-ci est de 6,3 à l'échelle nationale, de 6,6 en Île-de-France, de 5,8 dans les Hauts-de-Seine et de 4,92 à Boulogne-Billancourt. Quant au taux de reproduction, il est de 1,01 au niveau national et de 1,06 en Île-de-France sachant que nous n'avons pas les chiffres au niveau départemental et local. S'agissant de la tension hospitalière enfin, le niveau national est de 64,6, le niveau régional de 64, et le niveau départemental de 62.

Concernant les tranches d'âges impactées, et même si nous constatons des évolutions significatives, il faut cependant noter une baisse à l'échelle départementale pour les plus de 90 ans, pour la tranche des 80-89 ans et pour la tranche des 70-79 ans. Ces diminutions sont probablement liées à la vaccination. Concernant la vaccination à Boulogne-Billancourt, je rappelle que nous avons ouvert le centre de vaccination le lundi 18 janvier dernier, et que j'ai fait visiter ce site au Préfet et à Madame REVELY, la directrice de l'ARS 92 (Agence Régionale de Santé) jeudi dernier. Ils nous ont d'ailleurs félicités pour le bon fonctionnement de notre centre, et pour l'efficacité de la Ville, et ils ont également salué le bon accompagnement des personnes. Cela étant, nous sommes désormais confrontés au nombre de doses. À ce jour, 1 541 personnes ont reçu une première injection, sachant que nous avons vacciné 210 personnes de plus depuis le début de cette semaine (soit 1 751 au total). Nous allons prochainement démarrer les deuxièmes vaccinations, puisque nous entrons désormais dans les trois semaines requises – qui ont d'ailleurs été décalées à quatre semaines.

Concernant le centre d'appels en mairie, qui est ouvert de 8 heures 30 à 17 heures 30, je rappelle que six agents sont mobilisés quotidiennement, et que ce chiffre peut même monter jusqu'à douze personnes. Pour information, nous avons reçu à ce jour 74 553 appels. J'en profite d'ailleurs pour remercier à la fois l'ensemble des opérateurs de ce centre, ainsi que toutes celles et ceux qui font fonctionner le centre de vaccination, sans oublier le personnel du centre de dépistage situé boulevard Jean Jaurès qui a déjà réalisé 7 223 tests. Enfin, je remercie tout particulièrement Monsieur Claude ROCHER, qui est présent matin, midi et soir au centre de vaccination avec les équipes municipales, et qui veille en tant que médecin à la bonne organisation et surtout au bon accompagnement médical des personnes. D'ailleurs, il me faisait remarquer hier soir que nous n'avions eu aucun problème médical depuis le début de cette campagne.

D'autre part, je rappelle que nous avons mis en place un fonds culturel de 250 000 euros pour les artistes boulonnais. Nous avons déjà reçu une première série de 50 demandes, auxquelles s'ajoutent aujourd'hui 35 nouvelles demandes (soit 85 au total). La majorité des premières demandes ont déjà été traitées et les autres sont actuellement en cours

d'instruction. Nous relancerons également la campagne d'affichage « Boulogne-Billancourt aime ses artistes » au mois de mars, et nous reparlerons de cet accompagnement au sein des différentes associations. J'ai d'ailleurs écrit à ces dernières pour leur rappeler qu'il s'agissait d'une aide individuelle et non pas d'une aide collective. Pour l'heure, certains projets ont déjà été mis en œuvre pour le court terme. D'autre part, je rappelle que nous soutenons aussi les commerces culturels, notamment les librairies et les galeries, et que le dispositif Seine-Ouest Commerce a déjà permis d'accompagner trois des galeries qui nous avaient sollicitées et qui étaient en situation difficile. De la même façon, nous avons apporté notre soutien aux librairies indépendantes de Boulogne-Billancourt qui ont conclu un marché avec la Ville. Cette remise leur a permis de pouvoir reprendre un peu d'air. Par conséquent, nous continuons de commander des livres chez les deux librairies Les mots et les choses et le Comptoir de la BD. Enfin, je rappellerai également toutes les interventions qui ont été mises en place sur le plan culturel, dont l'opération « Hors les Murs » qui rencontre un vrai succès à Boulogne-Billancourt.

S'agissant des commerces, je rappelle que trois dispositifs sont appliqués sur notre territoire. Premièrement, le dispositif « So commerce », qui a déjà distribué 2,1 millions d'euros d'aides à 993 commerçants du territoire. Deuxièmement, le dispositif de la région Île-de-France, pour lequel nous avons participé à hauteur de 540 000 euros avec GPSO (Grand Paris Seine Ouest), et qui a également distribué 2,1 millions d'euros à 107 entreprises boulonnaises. Troisièmement le dispositif « Relance 92 », piloté par le département des Hauts-de-Seine, qui a permis d'aider 773 entreprises de GPSO, pour 3,9 millions d'euros. Ce sont donc 8,1 millions d'euros au total au bénéfice des commerçants et artisans, ainsi qu'aux entreprises de petits effectifs, représentant un total de 1 873 bénéficiaires. Nous allons bien entendu poursuivre ces dispositifs d'accompagnement, puisque nous avons voté leur prorogation au Conseil territorial de GPSO du mois de décembre dernier.

Je remercie également les services de GPSO pour la mise en place du plan grand froid à l'échelle du département et de notre commune. Je rappelle à ce propos que nous disposons de places d'accueil et de répit au foyer de l'Olivier situé 25 rue Nationale, et que le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) poursuit ses maraudes jours et nuits avec les associations que nous accompagnons.

Enfin, j'aimerais vous annoncer la nomination de Monsieur Etienne DARMAGNAC, notre nouveau Directeur Général des Services (DGS) de la Commune, qui a pris ses fonctions le 4 janvier dernier. Nous accueillons également Madame Maité VANMARQUE en tant que Directrice Générale Adjointe (DGA) à la jeunesse, l'éducation et la démocratie locale, ainsi que Monsieur Nicolas DUQUESNEL, ancien commissaire divisionnaire du commissariat de Boulogne-Billancourt, qui a été nommé Directeur Général Adjoint chargé de l'espace public, de la sécurité et de la politique de la Ville.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En l'absence de remarques et de questions sur ce point, le Conseil municipal prend acte du compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal au Maire.

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

M. BAGUET : Avez-vous des commentaires à faire concernant ce procès-verbal ? Oui. Madame RAPILLY-FERNIOT.

Mme RAPILLY-FERNIOT : J'aimerais revenir sur la question des adresses mails. Peut-être sommes-nous un peu fatigués de revenir sur ce point, mais vous nous aviez répondu « on va voir ça ». Je rappelle en effet que les Boulonnaises et les Boulonnais n'ont toujours aucun moyen pour contacter leurs élus d'opposition car il n'existe aucun contact sur le site Internet de la Ville. Avez-vous vu ce problème et où en sommes-nous aujourd'hui ? Merci.

M. BAGUET : Votre question n'est pas l'objet de l'approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre dernier. Qui d'autre souhaite prendre la parole ? Oui, Monsieur RUTILY.

M. RUTILY : J'aimerais simplement souligner une petite coquille à la page 39 du document, au début de la présentation de mon vœu. Mes premiers mots étaient « Conçus par et pour des adultes », et non pas « Conçu par effort des adultes ». J'aimerais donc que ce passage soit corrigé. Je vous remercie.

M. BAGUET : Nous allons corriger cette erreur. Je mets au voix l'approbation de ce procès-verbal.

En l'absence d'autres commentaires, le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE GPSO

M. BAGUET : Comme vous pouvez le constater, cette communication évoque le dispositif Seine-Ouest Commerce, dont je viens de parler, ainsi que la solidarité et l'appel aux dons de matériel informatique lancé par Seine-Ouest Entreprise. D'autre part, nous continuons également nos collectes de déchets électriques et électroniques. Concernant la viabilité hivernale, sachez que nos agents de GPSO sont sur le pont matin, midi et soir et que 113 d'entre eux ont été mobilisés dans la nuit de mardi à mercredi et dans la nuit de mercredi à jeudi, pour répandre 68 tonnes de sel dans les rues de GPSO. Je rappelle que notre territoire compte 294 kilomètres de voiries, entre les voies communales et une partie des routes départementales, ce qui représente près de 600 kilomètres au total avec les trottoirs. Les trottoirs sont en

effet sous la responsabilité des propriétaires, ce qui signifie que la Ville doit déneiger ces espaces pour le passage des personnes. Nous avons donc mobilisé nos 19 saieuses et nos cinq camions à lame de déneigement, et l'ensemble des élus de GPSO étaient satisfaits du travail réalisé. Je tiens d'ailleurs à remercier les agents de la Direction territoriale Nord – celle de Boulogne-Billancourt –, car ces agents sont sous astreinte et il s'agit d'un travail difficile. Cela étant, ces missions font partie de leur engagement au service de tous. Vous constaterez également que l'Etat ne s'est pas embarrassé de détails, puisqu'il a carrément fermé la nationale 118, alors que Boulogne-Billancourt a maintenu le déneigement de toutes ses rues – contrairement à Issy-les-Moulineaux. Quoi qu'il en soit, les Boulonnais nous tiennent gré du travail accompli, puisque j'ai reçu beaucoup de mails à ce sujet.

Concernant la Maison de la Nature et de l'Arbre, cette communication vous explique que nous avons lancé différents ateliers. D'autre part, ce document vous donne le bilan de la collecte des sapins 2020-2021, et rappelle que tous les citoyens ont également la parole dans le cadre de l'enquête mobilité menée sur le territoire. Vous verrez par ailleurs que l'année 2020 fut une année record en termes de subventions pour les vélos à assistance électrique, et que Boulogne-Billancourt est la ville qui sollicite le plus d'aides à l'achat pour ces vélos. En ce qui concerne l'Observatoire de l'habitat, cette note vous dresse également un bilan des actions réalisées en 2019, sachant que ce support est à la disposition de l'ensemble des élus des huit communes de GPSO et qu'il est directement consultable en ligne. C'est un document extrêmement intéressant et très riche d'informations. Enfin, sachez que nous continuons toujours à accompagner les habitants de GPSO dans leurs projets de rénovation énergétique, grâce au dispositif GPSO Energie. D'ailleurs, sachez que nous avons voté hier soir un nouveau dispositif, baptisé Dorémi, qui permettra aux 13 000 propriétaires de maisons de GPSO de bénéficier d'une aide complémentaire à la prime Rénov relancée par l'Etat dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments. Voilà pour les communications de GPSO. Je vous propose à présent d'entamer notre ordre du jour.

1. RAPPORT 2020 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Mme Jeanne DEFRANOUX, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Depuis 1946, l'égalité entre les hommes et les femmes est un principe constitutionnel, sur le fondement duquel la loi doit garantir aux femmes des droits égaux à ceux des hommes dans tous les domaines. Le fondement juridique de notre présente délibération est le suivant : « préalablement au débat sur le projet du budget, il appartient aux collectivités de présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, intéressant le fonctionnement de l'administration et les politiques menées sur les territoires. » Il s'agit de la sixième édition de ce rapport, et je tenais à remercier nos services pour la rédaction transversale de ce document.

Je ne veux pas vous noyer sous des chiffres ou des faits, mais je vous invite vraiment, mes chers collègues, à lire dans sa globalité ce rapport qui relate :

- Les données statistiques fournies par l'INSEE concernant la population de la ville de Boulogne-Billancourt ;
- Les principaux acteurs du territoire en matière de protection des droits des femmes ;
- Les données statistiques concernant l'égalité professionnelle des agents de la ville de Boulogne-Billancourt ;
- Les actions menées par la Ville afin de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes.

Si les grandes données chiffrées du territoire ont peu évolué par rapport à l'an dernier, il faut noter que de nouvelles actions ont pu être menées, et ce en dépit d'un contexte sanitaire extrêmement contraignant dans le domaine de l'égalité des droits, de la lutte contre les violences faites aux femmes, ainsi que de la santé et de la jeunesse, lesquelles s'ajoutent bien sûr aux actions préexistantes. Ainsi, au sein de notre maison commune :

- Un plan d'actions Egalité professionnelle a été élaboré, visant à réduire les situations d'inégalités entre les femmes et les hommes ;
- Une convention a été signée entre le CCAS et la Police nationale afin de proposer des dispositifs de soutien et de protection aux victimes de violences intrafamiliales ;
- Le bus Santé femmes est venu pendant deux demi-journées sur la Grande place et sur le parvis de la patinoire, et a rencontré un franc succès ;
- Une action a été menée auprès des centres de loisirs à l'occasion de la journée internationale du droit des filles du 11 octobre.

J'ajoute que les actions antérieures et nouvelles sont bien sûr appelées à devenir pérennes, et surtout à se développer,

Séance du 11 février 2021

afin de répondre aux objectifs de la charte européenne pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans la vie locale. Enfin, ce rapport démontre la volonté affirmée de notre commune en ce qui concerne l'égalité des droits, la lutte contre les violences faites aux femmes, et la sensibilisation aux droits des femmes auprès des Boulonnais et des Boulonnaises, et démontre également que nous progressons.

De ce fait, Monsieur le Maire et mes chers collègues, il vous est donc demandé de prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes de notre maison commune. Je vous remercie pour votre écoute.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions concernant ce rapport ? Oui, Madame RAPILLY-FERNIOT puis Monsieur VATZIAS.

Mme RAPILLY-FERNIOT : Merci. Puis-je retirer mon masque pendant que je parle ?

M. BAGUET : Méfiez-vous Madame Rapilly-Ferniot, Madame Shan va tweeter que le Maire a retiré son masque.

Mme RAPILLY-FERNIOT : Je ne suis pas encore Maire mais en 2026 ...

M. BAGUET : Mais bien sûr que vous n'êtes pas Maire et j'espère pas pour tout de suite.

Mme RAPILLY-FERNIOT : C'est si difficile que ça ? je vous remplace quand vous voulez.

M. BAGUET : Comme vous passez votre temps à tweeter, madame Shan pourrait aussi dire « attention, dans mon groupe on retire aussi les masques, il n'y a pas que le Maire qui retire les masques ».

Mme RAPILLY-FERNIOT : C'est vrai mais on reste à deux mètres les uns des autres. J'ai regardé votre rapport égalité femmes-hommes avec attention et je le trouve très léger. J'y vois en fait un état des lieux des inégalités femmes-hommes à Boulogne-Billancourt, ainsi que tout un tas de statistiques, mais très peu d'actions qui seront menées par la Municipalité en faveur de l'égalité femmes-hommes. Par ailleurs, ce rapport compte également 8 pages sur 22 consacrées à une étude socio-démocratique de la Ville, ainsi qu'une page sur la Maison des droits, qui semble surtout être une action du Département – même si elle est soutenue par la Ville. Nous trouvons aussi six pages dédiées à la politique de ressources humaines de la Ville, et enfin cinq pages sur les actions menées.

Je note cependant quelques points. Je vois page 18 que vous avez organisé des ateliers « Vie relationnelle affective et sexuelle » auprès des jeunes, dont un des objectifs est (je cite) : « de lutter contre les comportements homophobes et sexistes et contre les violences sexuelles ». Je me réjouis

donc que vous meniez des actions de sensibilisation pour lutter contre l'homophobie, vous qui vous êtes si longtemps opposé au droit des homosexuels à se marier. Enfin, je vois également que vos ateliers ont pour but de « prévenir les comportements sexistes ». À ce propos, je me permets de suggérer que certains élus de votre majorité puissent bénéficier de ces ateliers. En effet, je ne suis pas élue depuis très longtemps, mais j'ai déjà pu apprécier de nombreuses remarques assez déplacées. Je vous cite une simple situation. Lorsque nous nous sommes retrouvés devant la Mairie pour faire les photos avec les élus, un de vos adjoints a dit à Monsieur LESCOEUR « tu devrais sourire à côté d'une si jolie jeune fille » ...

M. BAGUET : ... Madame PAPILLY-FERNIOT je suis désolé. Nous sommes dans une assemblée respectable. Nous ne sommes pas là pour faire des attaques personnelles. Que vous attaquiez le Maire, cela ne me gêne pas, je veux bien « encaisser ».

Mme RAPILLY-FERNIOT : Je n'ai cité aucun nom d'adjoint.

M. BAGUET : En revanche, si vous commencez à passer en revue tous les élus de la majorité,

Mme RAPILLY-FERNIOT : Pas du tout, seulement...

M. BAGUET : Cela n'est pas l'objet de cette instance, alors Madame Rapilly-Ferniot ou vous changez de ton, ou je vous coupe le micro. D'accord ?

Mme RAPILLY-FERNIOT : Très bien.

M. BAGUET : Nous sommes bien d'accord ?

Mme RAPILLY-FERNIOT : On est d'accord.

M. BAGUET : Vous arrêtez vos petites attaques perfides individuelles car cela est indécent.

Mme RAPILLY-FERNIOT : alors ...

M. BAGUET : Mais vous arrêtez ou vous continuez ? Si vous continuez, je coupe le micro et je passe la parole à Monsieur VATZIAS. Êtes-vous d'accord Madame RAPILLY-FERNIOT ? Arrêtez-vous tout de suite votre liste ?

Mme RAPILLY-FERNIOT : en fait j'aimerais bien ...

M. BAGUET : Vous arrêtez votre liste tout de suite oui ou non ?

Mme RAPILLY-FERNIOT : Je n'ai pas de liste à faire.

M. BAGUET : Si, vous faites une liste. Dans ce cas, je vous coupe le micro et Monsieur VATZIAS a la parole. Il y a quand même des limites !

M. VATZIAS : Monsieur le Maire, chers collègues, L'égalité femmes-hommes a été déclarée grande cause du quinquennat du Président de la République. C'est une priorité pour nous, élus de La République En Marche, et nous constatons les actions menées en matière d'égalité femmes-hommes, de lutte contre les violences faites aux femmes à Boulogne-Billancourt, et de l'intérêt porté à cette cause. Nous espérons que ces actions seront non seulement maintenues, mais également renforcées en 2021.

Nous avons toutes et tous un rôle à jouer sur le sujet. Que cela soit auprès des nombreuses entreprises de Boulogne-Billancourt, en matière d'égalité professionnelle notamment, ou auprès des victimes de violences, dont la parole s'est libérée avec le phénomène Me too, la honte doit changer de camp. L'échelon municipal permet justement d'avoir la bonne proximité avec les victimes et d'agir au plus près. Aussi, nous pensons que les actions de prévention, de formation, et de détection des violences, notamment intrafamiliales et faites aux enfants, doivent être soutenues et développées avec le maximum de relais : associations, professionnels de la santé, école, accompagnements périscolaires et même commerçants. Les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des victimes également, notamment la prise en charge psychologique. Nous sommes, élus marcheurs, très engagés sur ce sujet. Merci Monsieur le Maire.

M. BAGUET : Merci pour vos propos Monsieur VATZIAS. Vous avez raison, nous pouvons toujours nous améliorer et il est toujours possible de faire mieux sur ce sujet. Comme vous le savez, je souhaite depuis très longtemps que l'on puisse construire un foyer d'accueil pour les femmes victimes de violences intrafamiliales et je souhaite vraiment que nous trouvions un lieu adapté pour cela. D'ailleurs, sachez que nous avons également une promesse d'accompagnement du Département et de la Région sur ce sujet. Monsieur MOUGIN s'est saisi de ce sujet. Cela serait vraiment une grande avancée pour notre ville de Boulogne-Billancourt et cela nous honorerait. De plus, ce projet fait partie des actions prioritaires sur la Ville.

Concernant les actions menées en termes d'égalité femmes-hommes, Madame RAPILLY-FERNIOT trouve que ce n'est pas un bon rapport. Personnellement, je trouve au contraire que ce rapport s'améliore nettement par rapport à ceux des années précédentes et je vois toujours la bouteille à moitié pleine plutôt qu'à moitié vide. Par conséquent, nous allons continuer de nous améliorer. Merci pour vos propos. Je vous demande donc de prendre acte de la présentation de ce rapport.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

2. RAPPORT 2020 SUR LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

M. Alain MATHIOUDAKIS, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Depuis le décret du 17 juin 2011, toute collectivité territoriale ayant plus de 50 000 habitants doit rédiger chaque année un rapport sur sa situation en matière de développement durable. Cette obligation découle de la loi du 12 juillet 2010, provenant elle-même du Grenelle de l'environnement qui a rassemblé les acteurs du développement durable que sont l'Etat, les collectivités locales, les associations, les employeurs et les salariés. Dix années ont passé et le Grenelle de l'environnement a cédé sa place à la Convention citoyenne, dont nous verrons j'espère dans quelques mois les effets concrets, mais qui ne seront que la poursuite des mesures initiées par le Grenelle et par l'ensemble des mesures prises au niveau local. Cet effet en cascade permet de rappeler que la première règle de l'écologie est que tous les éléments sont liés les uns aux autres.

Ce rapport, qui est une photo à un instant T d'actions réalisées, se situe dans une continuité. Il y a un avant et il y aura un après, et les deux forment un tout. Il est possible aujourd'hui de s'arrêter sur un détail et d'ergoter, mais cette critique n'aura de sens que si elle s'insère dans un cadre général dans l'avant et dans l'après. C'est donc avant tout cet ensemble qu'il faut considérer.

L'équipe municipale de Boulogne-Billancourt, sous l'impulsion de Monsieur le Maire, a toujours eu à cœur de gérer au mieux le développement durable de la Ville. Pour preuve, en 2020, Monsieur le Maire a procédé à la création de deux délégations, l'une à la transition écologique, et l'autre à la condition animale, tout en renforçant les délégations à la mobilité et à l'environnement, et en désignant une chargée de mission à la transition écologique.

Notre feuille de route en matière de développement durable est basée sur le Plan climat de GPSO en cours de finalisation, dont les maîtres-mots sont :

- Consommer moins et mieux ;
- Veiller à la qualité de l'air ;
- Mobiliser les habitants autour de la dynamique « énergies positives » ;
- Renforcer l'exemplarité de l'administration.

Dans la gestion des politiques publiques, et en particulier dans le domaine de l'environnement, il faut se rappeler souvent les mots de Georges POMPIDOU : « l'intérêt général a cette particularité qu'il ne s'impose pas naturellement ». Et bien des fois, sous des oppositions à tel ou tel projet se cachent uniquement des intérêts particuliers.

Séance du 11 février 2021

Cette transition, et ce développement durable à Boulogne-Billancourt, n'a été rendu possible que grâce à différents partenaires, dont la Région, le Département, GPSO, la SPL (Société Publique Locale) Val de Seine Aménagement, l'Agence Locale de l'Energie et du Climat, la Maison de la Nature et de l'Arbre, et la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) Boulogne-Billancourt Sport-développement. A cette liste, j'ajouterai de façon indirecte l'Union européenne, qui a été à l'origine de bien des mesures prises par l'État français. J'ajouterai aussi l'ensemble des services de la ville de Boulogne-Billancourt et de GPSO, car rien n'est possible sans les agents de ces deux collectivités. Merci à eux.

Comme je l'ai dit, ce rapport fait partie d'un ensemble, mais il résulte d'une volonté commune et d'un travail d'équipe. Cette équipe est constituée par l'ensemble de mes collègues. Par exemple, Madame VETILLART qui pense local pour le colis de fin d'année des seniors, ou encore Monsieur MOUGIN qui a introduit des mesures protectrices dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme). Je m'arrêterai là dans ces citations car je risquerais d'oublier certaines personnes.

Je cède maintenant la parole à quatre de mes collègues, dont chacun vous présentera un point particulier de ce rapport. Ils y ont travaillé de près pour certains et de loin pour d'autres, et ce sera le tour des autres l'année prochaine. Monsieur GALEY, vous avez la parole pour les questions liées à la mobilité.

M. GALEY : Merci beaucoup. Le premier aspect de ce rapport concerne effectivement la mobilité dite « décarbonée », autrement dit les modes de transports faisant appel soit à un moteur électrique, soit aux modes de déplacements doux. Comme vous pouvez le constater, la Municipalité agit sur différents terrains, tels que les transports en commun, la bicyclette ou encore le développement du véhicule électrique. Cette palette correspond en réalité à deux objectifs, qui sont d'une part de réduire le caractère polluant des déplacements, et d'autre part de coller au maximum à la diversité des demandes des Boulonnais.

M. MATHIOUDAKIS : Merci Monsieur GALEY. Je demanderai ensuite à Monsieur MARQUEZ d'intervenir en matière de consommation d'énergie.

M. MARQUEZ : Cette slide vous montre en effet comment nous consommons mieux et moins l'énergie sur notre territoire. Concrètement, nous avons résumé ce volet en quatre grands exemples.

Premièrement, un schéma directeur de l'énergie ambitieux, avec pour objectif de supprimer la consommation de fioul et de charbon, la réduction de la consommation de gaz et d'électricité par la rénovation thermique, et la substitution par des énergies renouvelables. Deuxièmement, la mise en place de systèmes de biogaz et de géothermie, avec la collecte et la valorisation des biodéchets dans les écoles et sur le marché Escudier. Cette expérimentation anticipe en réalité l'obligation légale à l'horizon 2025 d'une solution de tri à la source des

biodéchets. Nous sommes donc avant-gardistes sur notre territoire. A ce jour, 141 tonnes ont déjà été récoltées en deux ans dans les écoles et sur ce marché, soit l'équivalent de 36 000 kilomètres parcourus en bus. Sachez également que la géothermie couvre aujourd'hui un sixième de la Ville, et que cette source d'énergie renouvelable stockée naturellement dans les sous-sols permet de diminuer les émissions de CO₂ de 15 % par an.

Le troisième exemple concerne l'aide à la rénovation énergétique pour les particuliers. Il s'agit là de favoriser les énergies renouvelables et les travaux d'isolation de toitures par l'action publique. Ainsi, deux copropriétés boulonnaises sont actuellement accompagnées par l'opération Habitat qualité, ce qui représente 131 logements, et GPSO a accordé 273 000 euros de subvention afin de financer un projet de rénovation énergétique de 1,7 million d'euros. Enfin, le dernier exemple concerne le remplacement de l'intégralité de l'éclairage public de la Ville, qui a déjà commencé depuis plusieurs années par l'installation de lanternes à led, et qui permet aujourd'hui de réduire la consommation d'énergie de 52 %.

M. MATHIOUDAKIS : Merci Monsieur MARQUEZ. J'invite à présent Madame BONNEHON à parler de la condition animale.

Mme BONNEHON : Bonsoir à toutes et à tous. Je rappelle que nous avons souhaité rattacher pour partie la condition animale à la politique de développement durable de la Ville, avec la création d'une délégation spéciale dédiée à cette cause. Ainsi, Boulogne-Billancourt s'inscrit tout à fait dans les débats actuels du Parlement français, qui souhaite renforcer les droits des animaux et promouvoir le respect de leur bien-être. Plusieurs projets sont actuellement en cours, comme celui que je vous présenterai tout à l'heure concernant la création d'un comité consultatif sur les animaux, comme la création d'une Maison de l'animal ou d'une banque alimentaire pour les animaux, ou encore la création d'un dispensaire.

J'ajoute que Boulogne-Billancourt vient de se voir décerner le label Trois pattes « Ville Amie des Animaux », soit le label le plus haut délivré par la région Île-de-France. C'est le résultat de plusieurs années d'actions, tant en faveur du respect et du bien-être animal, que de la place de l'animal au sein de la Ville et de son rôle auprès des habitants, notamment les plus fragiles.

M. MATHIOUDAKIS : Merci Madame BONNEHON. Je vous propose de terminer cette présentation par l'intervention de Madame VEILLET, qui va nous parler de la restauration dans les écoles de la Ville.

Mme VEILLET : Bonsoir à toutes et à tous. L'objectif de la loi EGALIM, loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire, et pour une alimentation saine, durable et accessible à tous, a été atteint dans les écoles

de la Ville avant l'échéance 2022. Cet objectif a ainsi permis la labellisation de la restauration scolaire au niveau 1 du label Ecocert, en proposant 30 % de produits durables et 22 % de produits bio. Forte de cette première avancée, la Ville se donne comme objectif le niveau 2, avec une augmentation du bio à 40 % pour l'année à venir. Sur l'année 2021, les crèches bénéficieront également d'une alimentation plus bio et durable, dont 20 % labellisé bio.

M. MATHIOUDAKIS : Merci Madame VEILLET.

Concernant la place de la nature dans notre Ville, nous avons multiplié les îlots de fraîcheur, comme par exemple la végétalisation de la place Haute. J'ajoute également qu'un jardin public de 5 700 mètres carrés situé rue Galliéni et rue de Bellevue est actuellement en cours de finalisation. D'une manière générale, sachez que tous ces espaces verts doivent tenir compte à la fois de leur environnement, de leur faisabilité technique, et de leur durée de vie sur le moyen et le long terme. Par ailleurs, je rappelle que notre Ville a déjà obtenu deux labels, dont le label Ecojardin au parc de Billancourt et le label « Ville Trois Fleurs » pour l'ensemble de la Commune.

J'aimerais aussi rappeler que planter une forêt dans un espace qui a été bétonné depuis plus de cent ans est un pari risqué, voire un non-sens écologique, car il faut planter des arbres ayant plus de dix ans d'âge pour qu'ils résistent à une augmentation de la température de deux degrés Celsius. Il faudrait alors déshabiller le Morvan pour habiller l'Île-de-France. Préserver les terres agricoles et soigner les forêts existantes comme celles de Meudon ou de Fontainebleau a effectivement un sens, et cela est même une nécessité. S'agissant de nos villes, il faut concevoir des aménagements végétalisés s'insérant dans l'urbain, et se servir par exemple de l'ombre de nos bâtiments pour créer des îlots de fraîcheur. D'ailleurs, le parc de Billancourt a été rendu possible techniquement car son emplacement suivait le cheminement d'une rue des ateliers Renault et que la terre était proche – ce qui n'est pas le cas ailleurs.

Un des autres points de ce rapport concerne l'innovation et l'exemplarité, dont voici quelques actions :

- Les marchés publics et éco-responsables, pour lesquels je remercie Madame GODIN ;
- L'informatique pour un numérique durable, pour lequel je remercie Monsieur BAVIÈRE ;
- Le chauffage des bâtiments communaux, pour lequel je remercie Madame BELLIARD.

Pour ce qui est du bilan des émissions de gaz à effet de serre, je rappelle que nous avons lancé une mission à ce sujet l'année dernière pour analyser nos émissions en la matière. Pour information, sachez que l'ensemble des services de la Ville avait émis 14 500 tonnes de CO₂ en 2016. L'objectif de cette mission est de nous permettre ensuite d'orienter certaines de nos politiques communales ou d'établir de

nouveaux outils, comme par exemple un budget Climat ou un fonds d'arbitrage Carbone.

Enfin, je rappelle également qu'une Maison de la Planète est actuellement en cours de constitution et que cette structure comportera deux points centraux. Premièrement, le low tech lab, qui réutilisera des outils techniques informatiques, et deuxièmement la création soit d'une ressourcerie, soit d'une recyclerie – sachant que ce choix sera fait en fonction des stratégies menées par les autres villes de GPSO, puisqu'il s'agit d'une stratégie globale territoriale. Cette Maison de la Planète comprendra aussi d'autres espaces présentant les politiques environnementales de GPSO, ainsi qu'un espace réservé à l'agriculture urbaine, ou encore un lieu de sensibilisation de nos scolaires et de ceux des autres villes de GPSO à la faune et à la flore, puisque le but de cette structure consiste à former, à sensibiliser et à informer. Enfin, et comme l'a écrit Théodor MONOD, même si nous faisons peu, voire très peu en matière d'environnement, nous devons quand même le faire. Merci de votre attention.

M. BAGUET : Merci Monsieur MATHIOUDAKIS. Qui souhaite s'exprimer sur ce rapport ? Madame SHAN, Monsieur LESCOEUR, Monsieur VATZIAS et Madame RAPILLY-FERNIOT.

Mme SHAN : Bonsoir Monsieur le Maire, chers collègues.

Votre rapport en matière de développement durable 2020 comporte une amélioration sensible comparé à celui de 2019, en passant de 140 à 50 pages. C'est une réelle économie de papier, et cela réduit son impact environnemental numérique liée à une consultation éventuelle en ligne. Reste un mystère. Est-ce l'aveu en 2020, que ce rapport qui a été reproduit d'année en année était composé jusque-là de 64,3 % d'illustrations et de listes inutiles ? Pourtant, sa lecture reste très décevante. On retrouve en effet beaucoup de généralités, ainsi que des informations non harmonisées lorsqu'elles sont répétées d'une page à une autre, comme par exemple la date annoncée du vote du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la reprise des actions de GPSO – dont on retrouve même une délibération dans son intégralité –, ou de celles du Département, de la Région, de la MGP (Métropole du Grand Paris), d'organismes associés et d'entreprises, ou encore l'état des océans. Bref, ce n'est plus le rapport de développement durable de notre Ville mais presque celui de la voie lactée. Quelle est la cohérence d'ensemble de ce catalogue ? Cette année encore, on trouve des sujets en vrac, mais toujours aussi peu de repères et encore moins d'objectifs.

S'agissant des repères par exemple, les données de l'année 2015 indiquées en page 10, concluent que les émissions liées aux activités de la cité s'élevaient à 14 502 tonnes équivalent CO₂. Or, cette phrase ne donne lieu à aucune comparaison et ne donne aucun objectif à aucun horizon. Je donnerai donc un repère, pour ceux, ici, qui ne maîtrisent pas encore complètement cette unité : une tonne équivalent CO₂ représente un aller-retour Paris-New-York en avion. Cela signifie donc que les activités de la Ville consomment 14 502

allers-retours à New-York. Il est également possible de ramener ce repère à un déplacement plus simple à appréhender, à savoir 2 750 380 allers-retours Paris-Bordeaux en TGV.

Donner des références est important pour comprendre la portée des efforts que l'on demande à chacun. Par exemple, un capteur de qualité de l'air ou un capteur de bruit donne des mesures qui permettent d'améliorer notre environnement, car nous savons pourquoi nous le faisons et ce que nous gagnons dans chacun de nos actes.

Les formulations laissent aussi sur notre faim. Je prends quelques exemples. Le projet de « prendre en compte les engins de déplacement personnel », phrase pour laquelle nous n'avons pas plus de précisions, ou encore « développer DU stationnement vélos ». Comment allons-nous prendre en compte ces trajets avec des engins personnels ? Quels types de projets a-t-on ? Est-ce un sujet d'aménagement avec la création d'espaces spécifiques ou d'aides à l'acquisition ? Souhaite-t-on les développer ? Non, nous ne savons pas. Combien y a-t-il de stationnements de vélos aujourd'hui ? Quels objectifs se donne-t-on à l'horizon 2025 ? Nous ne savons pas.

S'agissant des Corona pistes, la phrase est magique : « la plupart pourrait devenir pérennes ». Donc aucun objectif de conservation, ni en pourcentage ni en nombre de kilomètres – la plupart ne désignant rien –, plus un conditionnel – donc la Ville ne s'engage à rien. A propos des recharges électriques, quels objectifs donnons-nous au syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France ? Nous avons six bornes Autolib et – ou dont, le rapport n'est pas clair sur ce point – deux stations transformées en bornes de recharge accélérée. Que veut-on pour une commune de 118 000 habitants ?

Enfin, les arbres sont traités comme du mobilier, lorsqu'il s'agit d'un matériau vivant. C'est ainsi qu'on les traite dans le jardin public rue Galliéni, où ce qui est annoncé comme une ambiance de sous-bois existe déjà. Le cimetière Pierre Grenier, lieu important de biodiversité, ne figure pas dans ce document, ni au titre des îlots de fraîcheur, ni au chapitre de la gestion raisonnée des espaces verts. Inversement, on nous parle d'une petite forêt située rue Yves Kermen, alors que la Ville a sciemment choisi en 2018 de livrer un parvis entièrement bétonné devant une école, alors même qu'en 2018 nous venions de vivre les quatre étés successifs les plus chauds du siècle. Y déposer moins d'une vingtaine d'arbres en pot pour corriger a posteriori ce sur quoi notre groupe vous alerte depuis des années, après avoir supprimé les grands arbres de la place voisine, est révélateur de ce que vous pensez être la place de l'arbre en ville.

Seuls les sujets qui concernent l'activité municipale proposent des données chiffrées. Par exemple, les chapitres concernant les déplacements du personnel de la Mairie et le chauffage des bâtiments communaux en pages 24 et 41 affichent des données brutes. Malheureusement, ils ne proposent pas

d'objectifs. On trouve ensuite à la page 43 le seul indicateur mesuré pour lequel un objectif est fixé, à savoir le bio dans les cantines scolaires, qui devra atteindre 40 % en 2022. Enfin, des idées de diffusion de bonnes pratiques ont été évoquées en commission de GPSO. Notre collègue Madame DEFRAUX expliquait ainsi que certains gestes exécutés de bonne foi étaient des catastrophes environnementales. Or, le rapport de développement durable ne fait état d'aucun projet de communication, de mise en garde, ou d'encouragements auprès de nos habitants.

Finalement, ce rapport de développement durable est encore plus éloigné des objectifs du développement durable que les précédents, eu égard à l'urgence climatique et à l'engagement de travail pris par la Ville, rappelé en caractère gras au cinquième paragraphe de son introduction. Ce catalogue n'est une fois de plus qu'un survol des sujets qui pourraient être porteurs d'une vraie ambition environnementale, car si un lieu peut et doit atteindre la neutralité Carbone aujourd'hui en France, c'est bien Boulogne-Billancourt, et nous en avons les moyens.

M. BAGUET : Merci. Monsieur LESCOEUR.

M. LESCOEUR : Merci Monsieur le Maire. Je vais peut-être vous étonner, mais je me félicite que Monsieur MATHIOUDAKIS soit en charge de ce dossier sur le développement durable. Nous avons été proches pendant près de 20 ans, dans la lutte pour faire émerger dans une incompréhension quasi-totale bons nombres de sujets de ce rapport. Il ne les découvre donc pas aujourd'hui, c'est une bonne nouvelle et je lui souhaite bonne chance.

Je voudrais cependant faire trois critiques ciblées que je retrouve dans ce rapport. Je ne comprends pas que vous n'envisagiez pas à court terme de mettre les voies communales de la Ville en Zone 30, comme l'a fait la ville d'Issy-les-Moulineaux sans barguigner. Ce serait une expression claire de votre volonté de pacifier la circulation en ville, et de rééquilibrer la place des circulations douces dans l'espace public. Je note d'ailleurs à ce sujet un point positif, à savoir que le respect et la compréhension du contre-sens cyclable, y compris dans les petites rues, progresse rapidement depuis ces derniers mois.

Concernant l'aménagement du Port Legrand, je ne retrouve pas la place d'une zone logistique tournée vers le fleuve, qui serait un maillon important de la Supply-chain du dernier kilomètre évoqué à la page 23 du rapport. C'est pourtant ce que nous avons évoqué lorsque nous avons participé à des réunions de concertation sur le Port Legrand, et cela semblait être une bonne idée pour tout le monde.

Enfin, et cela ne vous étonnera pas, je ne comprends pas en lisant ces perspectives positives de notre Ville pour un développement durable, que vous persistiez dans des projets totalement à contre-temps de bétonisation de l'Île Seguin, de l'îlot D5, et du terrain situé à côté de la place Bir-Hakeim.

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

J'y vois un paradoxe incompréhensible pour les personnes engagées de bonne foi dans une démarche écologique. Merci, Monsieur le Maire, de votre écoute.

M. BAGUET : Merci Monsieur LESCOEUR. Monsieur VATZIAS.

M. VATZIAS : Monsieur le Maire, chers collègues.

Nous, les élus de La République En Marche, souhaitons plutôt saluer la qualité et la synthèse de ce rapport. Nous y trouvons en effet de belles initiatives multiples, qui sont cependant présentées comme une sorte de catalogue. Nous pensons que ces initiatives mises bout à bout mériteraient de faire l'objet d'un « tâches board » de pilotage ou d'un Observatoire, avec des matrices permettant de suivre les performances de la Ville et de les piloter. En effet, si nous avons aujourd'hui tout un catalogue et une liste d'initiatives à la Prévert, qui certes sont très intéressantes et qualitatives, il serait néanmoins intéressant d'avoir aussi une mesurabilité de ces actions et une approche dynamique de ce programme. Aussi, pourquoi ne pas mettre en place une sorte d'observatoire avec une gouvernance particulière, qui permettrait de mesurer, reprogrammer et manager ce programme qui est absolument important ? Merci Monsieur le Maire.

M. BAGUET : Merci Monsieur VATZIAS. Madame RAPILLY-FERNIOT.

Mme RAPILLY-FERNIOT : Je suis moi-même surprise de me trouver en accord avec un collègue du groupe En Marche. Nous, écologistes, nous réjouissons de voir des très beaux documents de communication sur les dites politiques environnementales de la Ville. Nous savons que c'est le résultat d'années de lutte, notamment menées par des personnes comme Monsieur MATHIOUDAKIS, qui, pendant longtemps, ont essayé de mettre ces questions environnementales au centre de l'agenda politique. Cependant, nous ne sommes pas dupes, car il s'agit avant tout de communication. Cela se voit très bien et je donnerai deux exemples pour illustrer mes propos.

On nous parle de végétalisation, d'arbres et d'îlots de fraîcheur quasiment à toutes les pages, alors que nous nous apprêtons à bétonner tous les espaces libres restants dans la Ville. D'ailleurs, je ne comprends pas que l'on puisse encore envisager sérieusement de construire un stade de basket-ball en plein milieu de la Ville, au lieu d'investir ces 70 millions d'euros dans la transition écologique ou dans une réelle végétalisation. De la même façon, je ne comprends pas vous déclariez hier encore dans le journal *Le Parisien* que vous feriez autre chose que du béton si vous aviez l'argent pour le faire sur le projet de l'Île Seguin. Là encore, il n'y a aucune vision pour l'avenir.

Cela pourrait être risible si nous n'étions pas dans une telle situation d'urgence. En ce début d'année, Météo France nous prédit encore que nous aurons 3,9 degrés Celsius de plus en 2100 si nous n'agissons pas. Nous vivons déjà aujourd'hui

les effets du dérèglement climatique, avec des catastrophes naturelles de moins en moins naturelles, notamment des crues et des inondations qui se multiplient. Par ailleurs, ce sont des milliers de personnes qui meurent prématurément à cause d'un air pollué, et toutes les personnes d'Île-de-France de moins de 30 ans ont en moyenne une espérance de vie réduite de deux ans du fait simplement d'avoir grandi dans cette région. Le sujet existe, et vous en êtes conscient. J'en veux pour preuve ce joli rapport plein de vert. Pour autant, l'ambition n'y est pas et je pense que vous-même, Monsieur MATHIOUDAKIS qui, il fut un temps, avez remis un parpaing d'or au président de notre département, le savez très bien aussi : ce rapport est loin d'être à la hauteur de l'enjeu. Il est inquiétant, vu l'urgence climatique et la situation avec la Covid-19, que vous nous présentiez cela comme étant votre seule politique climatique. De fait, notre groupe votera contre ce rapport de développement durable – même si cela ne permettra pas de changer la politique climat. Merci.

M. BAGUET : Merci. Monsieur MATHIOUDAKIS pour vous répondre.

M. MATHIOUDAKIS : Merci de ces rappels historiques. Cependant, j'aurais aimé que certains d'entre vous écoutent ce que j'ai dit sur la continuité des actions. Je rappelle en effet que ce rapport est une photo à l'instant T, et qu'il faut bien prendre en compte l'avant et l'après. Voilà ce qui est important dans ce type de rapport.

Concernant la polémique en cours, puisque les élections approchent, et que l'on essaye de faire d'un projet local un enjeu régional, je demande là encore aux personnes qui m'ont interpellé de m'écouter. C'est tout. Construire une forêt comme vous le voudriez sur un site bétonné depuis cent ans n'a pas de sens. Gardez plutôt votre énergie pour aller défendre des terres agricoles aux abords de l'Île-de-France. Voilà mon message. Nous sommes ici dans l'excès, comme ce fut le cas tout à l'heure avec le rapport sur l'égalité femmes-hommes.

Concernant la remise d'un parpaing d'or, le projet de l'Île Seguin de l'époque n'était pas le même que celui d'aujourd'hui. Celui-ci a grandement évolué, puisqu'il intégrera un jardin et qu'il y aura des espaces entre chaque immeuble. Autrement dit, ce qui était valable un temps n'est plus valable aujourd'hui, et il faut avant tout tenir compte de la continuité du projet. Il faut aussi voir l'engagement de Monsieur le Maire, qui a réuni les associations à de nombreuses reprises et a concerté pour faire évoluer ce projet de l'Île Seguin. Enfin, je me permets de rappeler – et de conclure sur ce point –, Monsieur le Maire a aussi défendu, comme nous à cette époque, l'existence d'un parc au sein du Trapèze, alors que le maire précédent Jean-Pierre FOURCADE, ainsi que son équipe, voulait absolument construire une barre d'immeuble à la place de l'actuel Parc de Billancourt. C'est d'ailleurs grâce à Monsieur BAGUET, ainsi qu'à ses engagements et à son activisme, que ce parc a reçu un label. Merci.

Applaudissements.

M. BAGUET : Merci. Monsieur MATHIOUDAKIS a raison de rappeler qu'il s'agit d'un combat permanent. D'ailleurs, Monsieur LESCOEUR, je prendrai simplement l'exemple du pôle logistique du Port Legrand, pour lequel nous menons un combat depuis des années et des années. Nous avons même encore eu des réunions récemment avec HAROPA, qui ne voit pas arriver d'un bon œil un pôle logistique sur le Port Legrand. HAROPA voudrait en effet faire de l'argent avec autre chose. Bref, nous continuons de nous battre, et c'est pour cette raison que la SCIC a porté sa candidature pour les lots 4 et 5. De la même façon, nous travaillons avec le Département sur les lots 2 et 3, car nous voudrions créer une Maison du Fleuve. Nous aimerions en effet édifier quelque chose de symbolique à cet endroit pour renouer le contact entre la Ville et le fleuve. Cependant, nous ne sommes pas tout seuls dans cette opération, puisqu'HAROPA, la Région, le Département ou encore l'Etat sont également présents. Ce sont donc des sujets extrêmement compliqués, mais cela ne nous empêche pas de continuer le combat.

Je rappelle que la logistique est un sujet qui me passionne et que j'en parle depuis de nombreuses années. J'en avais même déjà parlé au Bureau de GPSO il y a dix ans, date à laquelle nous avons fait appel au cabinet Jonction. Ce dernier avait alors révélé que l'ensemble des camions de livraison – de la petite camionnette au 35 tonnes – parcouraient 100 000 kilomètres par jour dans GPSO. Nous nous sommes donc saisis de ce sujet avec les maires de GPSO et nous essayons d'avancer. Cependant, mettre un pôle logistique au bord du fleuve n'est pas si simple que cela. D'ailleurs, nous travaillons avec un partenaire qui investit en ce moment dans une péniche électrique qui pourrait desservir Boulogne-Billancourt en partant du Port de Gennevilliers. Là aussi les choses ne sont pas simples car il faut des autorisations et il y a une écluse à Suresnes. Bref, ces sujets sont compliqués et ils ne se traitent pas du jour au lendemain. Nous essayons donc d'avancer pas à pas, et nous serons peut-être un jour une ville exemplaire en matière de logistique.

D'autre part, je note également l'idée de Monsieur VATZIAS, qui propose la création d'un observatoire. Je n'y suis pas opposé du tout et vous avez raison. Il faut en effet se fixer des objectifs et faire des points réguliers sur tel ou tel sujet pour voir si nous avançons ou pas. Nous pouvons donc en débattre, et voir de quelle manière nous pourrions créer cet observatoire. D'ailleurs, nous pourrions également en confier le suivi à notre CESEL (Comité Economique, Social et Environnemental Local), puisque nous avons rajouté la compétence développement durable au sein de cette instance. Nous pouvons donc demander au président-délégué du CESEL d'engager un petit groupe de réflexion sur ce sujet, d'autant qu'il s'agit de citoyens bouloonnais et que ces échanges pourraient être extrêmement positifs.

En revanche, puisqu'un certain nombre d'entre vous ont assisté hier au Conseil de GPSO, je rappelle que le

développement durable consiste aussi à développer les transports en commun. Effectivement, je ne m'inscris pas dans la logique d'une voisine Maire d'une grande ville, qui consiste à imposer les choses. Il faut d'abord proposer des solutions de rechange, comme par exemple le transport en bateau ou les transports en commun, avant de s'attaquer à la disparition pure et simple de la voiture. Il faut donc proposer une alternative avant de mettre des dispositifs en place. D'ailleurs, sachez que nous avons voté hier soir un vœu à la demande d'André SANTINI, qui se bat depuis des années et des années pour prolonger la ligne n° 12 du métro, comme nous nous sommes battus pour la prolongation de la ligne n° 10 allant de la Porte d'Auteuil jusqu'à Rhin et Danube. André SANTINI s'est en effet engagé dans un combat de longue haleine pour prolonger la ligne n° 12 qui s'arrête à Mairie d'Issy jusqu'au quartier Léon Blum, où il y aura un pôle multimodal avec le croisement du RER C et la ligne n° 15 du Grand Paris Express. Cela créerait alors un ensemble assez extraordinaire à Issy-les-Moulineaux, qui permettrait aux gens de ne pas perdre de temps dans les correspondances et de gagner en temps de transport.

Or, André SANTINI propose de poursuivre cette ligne au-delà au quartier Léon Blum, pour aller jusqu'au quartier de La Ferme situé au bout du pont de Billancourt. De fait, nous nous sommes dit avec mon collègue Denis LARGHERO, maire de Meudon, et Grégoire DE LA RONCIÈRE, maire de Sèvres, que si le métro était prolongé jusqu'à Vaugirard, il pourrait très bien l'être jusqu'à l'Île Seguin, c'est-à-dire jusqu'à la station Brimborion T2 avec les passerelles de l'Île Seguin. Nous avons donc engagé des discussions avec le Département, et Georges SIFFREDI s'est engagé à inscrire ce projet colossal dans le contrat de plan Département-Région. D'autre part, nous avons également obtenu l'accord de principe de Valérie PÉCRESSE pour que ce projet soit inscrit dans le contrat de plan Etat-Région, dont la discussion pour 2021-2027 vient de commencer. Je trouve donc que c'est un formidable projet, et que celui-ci donne encore plus de sens à notre ligne 42.

Je rappelle en effet que nous avons aussi un projet de BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) – là aussi je n'ai pas perdu de vue cet objectif –, qui consiste justement à relier Marcel Sembat jusqu'à Brimborion T2 pour faire le lien entre ces lignes. Au final, nous aurions ainsi la ligne n° 12 – qui relie le Nord et le Sud pour traverser Paris –, la ligne n° 9 – qui relie l'Est et l'Ouest jusqu'à la Mairie de Montreuil –, ainsi que la ligne n° 10 qui va jusqu'à Austerlitz. Il y aurait donc trois lignes de métro directement accessibles depuis Boulogne-Billancourt et ce BHNS serait une avancée formidable. Certes, ces bus ne sont pas encore mis en place car il s'agit là aussi de dossiers compliqués et il faut d'abord que les ponts soient réalisés – sachant que le pont Seibert est actuellement en cours de travaux.

En attendant d'avoir ce BHNS pour desservir le Trapèze, nous avons obtenu, grâce à l'investissement d'Île-de-France Mobilité et de la RATP, la prolongation de la ligne n° 42, qui reliait Saint-Lazare-Georges Pompidou, jusqu'à Marcel

Sembat, et qui passe aujourd'hui sans arrêt jusqu'à la rue Yves Kermen pour se terminer au Cours de l'Île Seguin. L'idée est donc d'anticiper sur le BHNS, et de faire passer cette ligne n° 42 par des voies déjà aménagées, puisque tout l'aménagement du quartier de Saint-François de Sales et de l'école de la Biodiversité a été conçu pour accueillir ces bus. De fait, je m'étonne que Madame SHAN, ainsi que son amie Madame BAUCHE, s'opposent à la ligne n° 42 et participent à un collectif. De la même façon, sachez que Monsieur DE JERPHANION a refusé hier de voter l'accord donné au Président pour demander des subventions. Aussi, non seulement Monsieur DE JERPHANION est contre la ligne n° 42, et donc contre les transports en commun, mais il pénalise en plus les contribuables bouloonnais. Bref, je ne comprends pas très bien votre cohérence.

Je veux bien recevoir des leçons tous les matins sur le fait que nous ne soyons peut-être pas suffisamment écologistes, mais la mobilité en transport en commun me paraît être le premier acte à privilégier. Certains chiffres disent en effet que la voiture est le premier pollueur d'Île-de-France, même si cela n'est pas tout à fait vrai. Il faut donc relativiser les choses et s'entendre sur ce qu'il faut faire. Je veux bien que Madame SHAN critique notre rapport sur le développement durable et qu'elle s'étonne qu'il soit passé de 140 à 50 pages. C'est justement parce qu'il a gagné en densité. En effet, nous aurions très bien pu faire la litanie des 17 références de l'ONU (Organisation des Nations Unies), comme cela se fait dans certaines assemblées. Or, nous avons préféré nous concentrer sur l'essentiel, à savoir le développement durable. D'ailleurs, je me félicite de la densité et de la qualité de ce rapport, tout comme je félicite les élus et les services qui ont travaillé sur ce premier rapport du mandat en matière de développement durable. Voilà ce que je voulais vous dire, sachant que je note l'idée d'un observatoire pour accompagner et suivre ces projets. Madame SHAN, vous avez la parole.

Mme SHAN : Merci Monsieur le Maire. J'aurais préféré prendre la parole hier, puisque vous avez annoncé à l'assemblée du Conseil territorial de GPSO que j'étais contre la ligne n° 42. J'aimerais donc faire une petite mise au point, puisque cette instance ne propose pas les comptes rendus des commissions qui se déroulent au préalable. Sachez que nous avons une commission Espace public la veille, durant laquelle le projet a été présenté, et que trois de nos questions portaient sur trois points très précis. Le premier concernait la largeur des trottoirs, pour qu'ils soient praticables, et certains collègues de cette assemblée qui siégeaient dans cette commission pourraient vous le confirmer. Le deuxième point portait sur la sécurisation de la place du marché, qui contient aujourd'hui un îlot central, et pour laquelle je demandais s'il était possible d'y installer une zone 20 car il me semblait que cet endroit pourrait typiquement être une zone partagée pour tous types de flux. D'ailleurs, le président de la commission a répondu qu'il s'agissait de l'orientation du projet. Enfin, ma troisième question portait sur l'étude potentielle d'un trajet alternatif, sur lequel il m'a été répondu que le circuit existant était aujourd'hui le plus intéressant pour des questions de temps de transports.

Dès lors, je ne vois pas ce qui justifie votre agacement, car s'il y a des sujets sur lesquels nous sommes en désaccord, celui-ci précisément n'en fait pas partie. Il est donc vraiment dommage que vous ayez laissé planer un doute hier sur ce sujet sans me donner le droit de réponse, alors que c'est à GPSO que nous avons traité ce dossier et pas à Boulogne-Billancourt. Par conséquent, je soutiens bien évidemment tout ce qui peut être offert de transports en commun, d'autant que je n'utilise moi-même que ce type de transport. Je ne comprends donc absolument pas le sens de votre intervention. Bref, parlez-moi du stade de basket-ball pour l'équipe de Levallois-Perret si vous voulez, puisque nous sommes en profond désaccord à ce sujet, parlez-moi de l'Île Seguin, sur laquelle là aussi nous sommes en profond désaccord puisque je préférerais votre programme de 2008, mais s'agissant du reste, mieux vaudrait être informé avant d'accuser.

M. BAGUET : Merci. Monsieur DE JERPHANION.

M. DE JERPHANION : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir mes chers collègues. Pour ma part, je suis très détendu. Je voudrais juste vous rappeler exactement ce que j'ai demandé hier au Conseil de GPSO et informer les élus qui étaient absents. Évidemment, je ne suis pas contre la ligne n° 42, tout simplement parce que la réalité du projet n'était pas annexée à la délibération d'hier. D'autre part, je ne suis pas contre non plus sur le fait d'aller chercher des subventions auprès d'autres collectivités ou partenaires. J'ai même commencé mon intervention en regrettant que nous soyons obligés de voter des délibérations dans ce pays pour aller chercher des subventions. Je pense que cela fait partie du rôle de tous les exécutifs mais cela n'est pas du tout de votre fait. Il s'agissait donc d'une simple remarque, du même niveau que lorsque vous faites une remarque sur les rapports qui nous sont présentés et pour lesquels on nous demande simplement de prendre acte.

Très vite après le début de mon intervention, j'ai ensuite tenu à dire que certains riverains qui habitaient rue des Quatre-Cheminées – donc absolument pas au niveau du Cours de l'Île Seguin ou de la maison de Saint-François de Sales –, avaient appris qu'il y aurait d'importants travaux de réaménagement dans leur rue. Ils m'ont en effet demandé ce qu'il en était de la réalité de ce projet, et j'ai essayé de regarder dans les différents documents existants. Or, comme je n'ai pas trouvé d'information avec tous les plans de rénovation proposés à cet endroit, je leur ai répondu que je n'étais pas en mesure de les informer sur ce sujet, et que je demanderai au Conseil de GPSO d'organiser une nouvelle réunion d'information auprès des riverains, et plus spécifiquement de ceux qui seront touchés par ces travaux de réaménagement de voies. En effet, et je les comprends très bien, nous avons l'impression de vivre à Paris avec une mairie qui applique la méthode HIDALGO, méthode brutale qui consiste à avancer et à présenter rapidement des slides à l'occasion d'une réunion en visioconférence – que l'on n'envoie même pas ensuite aux citoyens pour qu'ils puissent les consulter tranquillement

et avoir tout simplement un avis éclairé. Bref, je ne suis pas contre la ligne n° 42, ni contre les impôts, ni contre la réalité de votre action par principe. D'ailleurs, mon groupe Divers Droite vote 80 % de vos délibérations. Vous voyez donc bien que nous sommes une opposition constructive.

Quoi qu'il en soit, mes propos concernaient simplement une demande d'information auprès des riverains. Je vous dirai ensuite si je suis pour ou contre le réaménagement proposé sur la rue des Quatre-Cheminées. Je ne peux donc pas vous répondre en l'état puisque je n'ai pas d'information. Aussi, ce qui vient d'être dit par Monsieur le Maire est tout simplement faux. Je lui demande donc de retirer ses propos. Merci.

M. BAGUET : Dans ce cas, je ne vois pas pourquoi vous avez voté contre cette demande de subvention. Vous auriez pu au moins vous abstenir. C'est quand même incroyable. Vous rendez-vous compte qu'en tant qu' élu bouloonnais vous avez voté contre le fait que la mairie demande des subventions pour créer une ligne de transport en commun ? Vous assumez vos choix et vous assumez vos votes. Il n'y a aucun problème Monsieur DE JERPHANION. Cela étant, je note avec satisfaction que Madame SHAN et Monsieur DE JERPHANION ne sont pas contre la ligne n° 42. C'est une grande nouvelle et nous en sommes heureux. Nous allons l'inscrire en lettres d'or.

Madame SHAN, un petit peu de schizophrénie ne nuit pas, mais trop, cela fait du mal. Excusez-moi, mais lorsque je vois que Madame BAUCHE a créé un collectif de défense des riverains de la ligne n° 42 sur la rue des Quatre-Cheminées pour s'opposer au développement de cette ligne ! Peut-être êtes-vous secrétaire générale de l'association AEBB (Action Environnement Boulogne-Billancourt) ? Dans ce cas, si l'AEBB veut défendre l'environnement, il serait bien que votre association se manifeste pour l'aménagement de la ligne n° 42.

Quant à vos trois questions, je vais vous répondre. Premièrement, pourquoi passer par la rue des Quatre-Cheminées et ne pas maintenir l'itinéraire via l'avenue du Général Leclerc ? Nous vous avons déjà expliqué dans le détail pourquoi ce choix avait été fait par la RATP et par Île-de-France Mobilité. Vous n' imaginez pas ! Là aussi, cette décision est le fruit de dizaines de réunions. Je veux bien que l'on remette en cause les projets, mais nous ne sommes pas les seuls patrons. Je rappelle en effet que la RATP exploite les lignes et que c'est la Région qui les finance. De plus, des études ont été réalisées par des techniciens qualifiés. D'ailleurs, le croisement des bus dans la rue des Quatre-Cheminées posera beaucoup moins de problèmes que le BHNS, car ces derniers sont plus larges. D'autre part, je rappelle qu'il s'agit d'un projet de longue haleine, puisque nous avons acheté l'Eden café il y a quelques années pour permettre justement la giration du BHNS lorsqu'il arrivera de l'avenue du Général Leclerc. Les riverains ne peuvent donc pas dire qu'ils découvrent ce projet. Ils sont mêmes parfaitement informés. Certes, il reste encore quelques

« grincheux » dans la rue que vous agitez les uns et les autres, mais pour le reste, c'est bien l'intérêt général qui prime. Favoriser des lignes de bus avec une jonction entre les lignes de métro n° 9 et n° 12 et le T2, je ne sais pas si vous vous rendez compte ! L'attractivité d'une ville dépend aussi de son accès, de sa mobilité et de sa desserte, et c'est justement ce que nous sommes en train de faire. Encore une fois, c'est un travail de longue haleine.

S'agissant des trottoirs, ils font deux mètres de large. Préférez-vous avoir des trottoirs de cinq mètres de large dans les rues ou faire passer les bus ? Il faut bien faire des choix. Or, nous avons choisi de satisfaire tout le monde, en créant des trottoirs de deux mètres de large et en faisant passer les bus. D'ailleurs, il a été très compliqué d'obtenir le feu vert du Département car celui-ci ne voulait pas qu'un bus débouche sur Marcel Sembat. Nous avons donc réalisé des études et avons ajouté des feux pour sécuriser le bus. Là encore, tout cela représente un travail considérable et il y a soudainement une agitation contre la ligne n° 42. Concernant la zone piétonne du marché enfin, il n'y a aucun problème et nous sommes d'accord. Nous en reparlerons donc lorsque nous réaménagerons ce marché.

Franchement, je ne comprends pas cette mobilisation, car nous vous proposons de vraies actions en matière de développement durable et des projets concrets. Nous devrions donc tous être solidaires sur ces projets, car nous ne sommes pas tout seuls et il faut convaincre d'autres personnes, notamment les autorités compétentes ou encore la sécurité routière. Aussi, et puisque nous parlions de développement durable, j'ai trouvé que votre silence sur la ligne n° 42 était un vrai silence pudique. Je me demandais donc quelle était effectivement la cohérence, puisque nous avons parlé de ces sujets hier soir et que Monsieur DE JERPHANION a voté contre les demandes de subventions. Je mets donc aux voix la prise d'acte de la présentation de ce rapport.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport 2020 sur la politique de développement durable à la ville de Boulogne-Billancourt.

3. CRÉATION D'UN FORFAIT MOBILITÉS DURABLES POUR LES AGENTS DE LA VILLE

M. Alain MATHIOUDAKIS, Maire-adjoint, rapporteur

Merci Monsieur le Maire. Cette délibération démontre que nous réagissons vite lorsque nous en avons l'occasion.

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 a créé la possibilité, pour la fonction publique d'État, de bénéficier d'un forfait annuel « mobilités durables » pour réduire l'usage des voitures dans le cadre des trajets domicile-travail.

Par décret du 9 décembre 2020, le gouvernement ouvre désormais cette possibilité à la fonction publique territoriale et hospitalière.

Deux mois plus tard, nous vous proposons d'adopter la création d'un forfait de 200 euros par an, qui pourra être versé à chaque agent venant à vélo ou en covoiturage au moins 100 jours dans l'année. L'agent devra effectuer une déclaration sur l'honneur auprès de la Direction des Ressources Humaines (DRH).

Ce forfait est exonéré d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux. Il sera versé l'année suivant celle du dépôt de déclaration.

Il est exclusif de toute autre prise en charge partielle des frais de transport domicile-travail. Pour rappel, la Ville verse déjà à ce jour une indemnité kilométrique vélo à environ 25 agents pour un coût global de 4 470 euros annuel, et une participation aux frais de transports en commun à environ 770 autres agents pour un coût total annuel de 263 096 euros.

Il vous est donc proposé d'autoriser la Ville à attribuer ce forfait aux agents qui le solliciteraient.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances.

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.

M. MATHIOUDAKIS : Après tout ce que je viens d'entendre concernant le rapport sur le développement durable, je voudrais simplement noter, Monsieur le Maire, que le groupe Ecologistes et solidaires s'abstient sur cette mesure.

M. BAGUET : Merci mais nous ne faisons pas de commentaire après les votes. Vous n'avez pas la parole.

4. RECOURS À L'EMPRUNT ET AUX INSTRUMENTS DE COUVERTURE - DÉFINITION DE LA POLITIQUE D'ENDETTEMENT ET DÉLÉGATION AU MAIRE POUR L'EXERCICE 2021 - RAPPORT DE L'EXÉCUTIF SUR L'ÉTAT ET L'ÉVOLUTION DE LA DETTE

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur

Monsieur le Maire, ce rapport concernant l'état et l'évolution de la dette est le troisième rapport qui doit précéder le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB). Je vais donc être assez factuelle, puisqu'il s'agit là aussi d'une photographie au 31 décembre 2020.

Mon discours semblera très similaire à celui de l'année dernière, à celles et ceux qui étaient présents, ainsi qu'à celui fait les années antérieures, puisque notre stratégie en matière de dette reste inchangée. Cette délibération est donc la même que celle des années précédentes. Nous vous proposons de conserver un encours de dette sûr à 100 %, c'est-à-dire classé 1A au sens de la charte de Gissler. De la même façon, nous poursuivons notre politique qui vise à équilibrer autant que possible les différents taux, puisque nous disposons aujourd'hui d'un encours à taux fixe de 42 %, d'un encours à taux variable couvert de 25 % et d'un encours à taux variable de 33 % – sachant qu'il est actuellement beaucoup plus avantageux de souscrire des emprunts à taux fixes au regard des conditions de marché. D'ailleurs, cette réorganisation continue de la dette fait diminuer notre taux moyen, puisque celui-ci a baissé de 41 points de base en 2020. Certes, ce taux reste encore au-dessus de la moyenne de la strate, mais cela est dû aux emprunts souscrits avant 2010, dont les taux étaient alors de plus de 3 %, et pour lesquels nous ne pouvons pas effectuer d'opération de remboursement anticipé – ou alors avec des pénalités telles que cela ne serait pas satisfaisant financièrement. Il faut en effet regarder la date de souscription, la durée des emprunts et les conditions de remboursement, et pas se fier uniquement au taux moyen.

S'agissant de notre encours de dette, celui-ci diminue donc dans la durée – hors événement conjoncturel. Or, il n'aura échappé à personne que l'année 2020 fut très particulière sur le plan budgétaire pour toutes les strates de collectivités de l'État, et même de l'Union européenne. Autrement dit, notre encours consolidé aurait diminué de 200 000 euros si nous retractions les 7 millions d'euros qui ont été contractés

pour couvrir notre baisse d'autofinancement dans le cadre de la crise sanitaire. Par ailleurs, je ne m'attarderai pas sur la dette du budget annexe piscine-patinoire, puisque nous avons remboursé les anciens emprunts en 2019 en les restructurant avec un crédit revolving. Ce dernier sera d'ailleurs remboursé dès que le contentieux judiciaire qui oppose la Ville à l'entreprise Bodin-Châteauneuf sera statué, puisque les indemnités perçues serviront au désendettement de ce budget annexe.

En résumé, nous avons aujourd'hui une capacité de désendettement très bonne, avec une durée de 3,3 ans sur le budget consolidé, et surtout 3,1 ans sur le budget principal, sachant que la moyenne de la strate est de 8,1 ans. Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à conserver exactement la même politique, à savoir souscrire des emprunts très sécurisés si nous en avons besoin, comme nous le faisons désormais depuis dix ans.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances.

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Madame RAPILLY-FERNIOT

Mme RAPILLY-FERNIOT : Excusez-moi mais Monsieur MATHIOUDAKIS disait tout à l'heure que nous nous étions abstenus, alors que nous avons voté pour.

M. BAGUET : Je suis désolé mais nous n'avez pas à intervenir après le vote. Vous apprenez donc les règles au fur et à mesure. Je mets aux voix la délibération n° 4.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

5. DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2021 RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL ET AUX BUDGETS ANNEXES

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur

Comme une partie de cette assemblée n'était pas présente lors des exercices antérieurs, je rappelle que le DOB ne consiste pas à présenter le budget de l'année 2021, mais à présenter le contexte dans lequel il s'inscrit. Cela signifie donc que nous n'allons pas décliner ligne par ligne la manière dont nous dépenserons ou encaisserons des recettes. L'idée ici est donc de vous présenter les grandes masses budgétaires, qui donneront lieu ensuite à la présentation du budget lors de la prochaine séance du Conseil municipal. Enfin, je rappellerai là encore que les éléments de contexte nationaux sont factuels ; la situation financière de l'Etat a des répercussions sur l'aide qu'il est en capacité d'apporter aux collectivités locales.

Comme je le disais tout à l'heure, la pandémie de la Covid-19 a bouleversé les équilibres économiques à tous les échelons. Par exemple, le budget de l'Etat a subi quatre modifications au cours de l'année 2020, et nous arrivons aujourd'hui à des niveaux de décroissance qui n'avaient jamais été observés, même lors de la crise financière de 2008. Je rappelle en effet que la croissance aura chuté de 11 % en 2020, et que la dette atteignait 119,8 % du PIB (Produit Intérieur Brut) au 31 décembre 2020, sachant que toutes les données finales ne sont pas encore connues. Quant à l'année 2021, et même si les prévisions semblent meilleures, il est fort probable que nous n'atteindrons pas le rebond de croissance de 6 % annoncé au mois de décembre si jamais les périodes de confinement se poursuivent. Le déficit atteindrait alors 8,5 % du PIB, et la dette continuerait de croître en conséquence pour atteindre 122,4 % du PIB. Selon la vision actuelle, ce seuil devrait être le pic de la dette de l'Etat, sachant qu'il commencerait à décroître une fois que les conditions sanitaires se seront améliorées. Cela étant, la situation aurait pu être pire que cela si l'Etat n'était pas intervenu aussi fortement. C'est d'ailleurs en France que l'intervention de l'Etat a été la plus forte au sein de l'Union européenne, et c'est peut-être pour cette raison que le déficit et la dette publique ont autant augmenté. D'autre part, la Banque Centrale Européenne (BCE) est également intervenue de manière très forte, et beaucoup plus active que lors de la crise financière de 2008, puisque les taux d'intérêts sont aujourd'hui très bas – ce qui permet de financer l'économie –, et que l'inflation est également très basse. L'objectif de la BCE n'est donc plus d'avoir une inflation à 2 %, puisque la moyenne européenne se situe aujourd'hui à 1 % et que celle de la France devrait être de 0,7 % en 2021. Toutefois, cela n'est pas un bon signe. Il suffit en effet de regarder l'économie japonaise, dont le niveau d'inflation est très faible depuis de très nombreuses années, et dont l'économie est qualifiée de stagflation.

Concernant Boulogne-Billancourt, sachez que nous nous en sommes bien sortis. Au regard des échanges que je peux avoir avec mes collègues. Comme je l'ai dit, la conséquence de la dette dite Covid est de 7 millions d'euros, ce qui représente quand même 25 % de notre capacité d'épargne en 2019. C'est pour cette raison que nous avons choisi de ne pas prélever ces 7 millions d'euros sur notre autofinancement pour préparer la suite, et que nous avons préféré souscrire une dette, notamment parce que nous avons bénéficié de conditions d'emprunts très avantageuses à un taux de 0,54 %.

Encore une fois, la situation financière des uns et des autres était plus ou moins robuste avant cette crise, et l'économie française n'avait pas entrepris d'efforts de réduction de son déficit depuis dix ans. Par exemple, alors que l'économie espagnole avait chuté beaucoup plus fortement que celle de la France lors de la crise de 2008, l'Espagne avait réussi à revenir à un déficit proche de zéro, alors que celui de la France était encore de - 2 % l'année dernière. La France avait donc une économie fragilisée, et c'est pour cette raison que sa

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

politique de soutien a été différente de celle de l'Allemagne. S'agissant de Boulogne-Billancourt, et plus généralement des collectivités locales, la situation était globalement plus solide au regard des données consolidées du Compte administratif 2019, puisque les capacités d'autofinancement s'étaient améliorées par une croissance des recettes très supérieure à la croissance des dépenses, ce qui sera encore le cas pour l'année 2020. Notre Ville avait ainsi enregistré un repli de la dette de 51 % en douze ans. D'autre part, la réduction des concours financiers de l'Etat entre 2014 et 2017 – contraint les collectivités à réaliser des économies de gestion –, Boulogne-Billancourt a atteint les objectifs fixés par l'Etat de manière très substantielle, même si ce dernier a décidé de geler le dispositif de contractualisation dit de Cahors pour l'année 2020 les dépenses sociales des départements ont fortement augmenté du fait de la crise sanitaire et sociale.

J'en viens à présent à l'année 2021, annoncée comme l'année de la relance aussi bien sur le plan national que sur le plan local, et pour laquelle l'Etat a décidé d'investir 100 milliards d'euros. L'Etat a notamment prévu de soutenir les collectivités locales en matière de dépenses d'investissements dans le cadre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), appel à projet pour lequel la Ville a candidaté. Par ailleurs, je rappelle que Boulogne-Billancourt a déjà créé un fonds de soutien pour le monde culturel, et que des mesures d'aides et d'accompagnement pour les acteurs économiques ont également été créées à l'échelon territorial.

Concernant les éléments de la loi de Finances 2021 – puisque cette loi concerne forcément les collectivités locales et donc Boulogne-Billancourt –, je rappelle que la taxe d'habitation disparaîtra en tant qu'impôt local. Pour autant, cela ne signifie pas qu'une proportion encore supérieure à la moitié des Boulonnais ne continuera pas à s'acquitter de cet impôt, qui est désormais national. La réforme du calcul de la valeur locative des locaux industriels concernera peu la ville de Boulogne-Billancourt, ce qui ne sera pas forcément le cas pour d'autres communes. J'ajoute que cette loi prévoit également une réforme sur la consommation finale d'électricité. Toutefois, comme nous avons encore quelques difficultés à l'appréhender car il nous manque encore des données, nous avons préféré reconduire les sommes des années antérieures. D'autre part, je rappelle que la faible inflation de notre pays entraînera une revalorisation des valeurs locatives à hauteur de 0,2 % pour l'année 2021 – ce qui est très en-deçà de ce que nous avons pu observer dans les années antérieures.

Les enveloppes du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) et du FSRIF (Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France) sont stables. Cependant, nous n'avons pas de visibilité sur la répartition de ces fonds, puisque les notifications de l'Etat interviennent au mois de mai ou au mois de juin, et qu'il est difficile de faire des calculs sans connaître toutes les données. De fait, là encore dans notre souci de présenter des orientations les plus fidèles au regard des informations dont nous disposons,

nous avons reconduit les sommes versées les années antérieures, sachant que l'incertitude la plus grande est sur le FSRIF. Enfin, nous savons aussi que GPSO perdra une partie de ses recettes de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) compte tenu de l'absence de réforme institutionnelle du fonctionnement du périmètre du Grand Paris. GPSO pourra donc moins investir sur les territoires de nos communes, puisqu'il aura moins de recettes propres.

S'agissant du budget 2021, de Boulogne-Billancourt, et des grandes orientations que nous vous proposons, je rappelle que nous avons changé de maquette budgétaire. Il ne faudra donc pas vous étonner de ne pas avoir de comparaison entre 2020 et 2021.

Tout d'abord, sachez que nous n'augmenterons pas les impôts pour la douzième année consécutive, alors même que les valeurs locatives augmenteront très peu. Il s'agit donc quasiment d'un gel de cette enveloppe, en dehors du dynamisme des bases. Par ailleurs, et c'est certainement le fait marquant de ces orientations, la ville de Boulogne-Billancourt ne percevra plus un seul euro de l'Etat en 2021 pour accomplir les missions qu'elle remplit en son nom, puisque la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera nulle. Or, je rappelle que la moyenne de cette dotation est quand même de 208 euros par habitant pour les communes de plus de 100 000 habitants et que nous percevions encore 137 euros par habitant en 2013. Au final, nous aurons ainsi perdu 16 millions d'euros de recettes en moins de dix ans.

Parmi les bonnes nouvelles, sachez que la Ville n'aura aucun prélèvement sur recettes fiscales au titre du non-respect de l'article 55 de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain). Cela signifie donc que les actions qui ont été menées au cours des trois dernières années nous permettent de couvrir le montant qui serait porté à la charge de la Ville. Vous constaterez d'ailleurs que nous continuerons encore dans cette direction cette année, puisque 7 millions d'euros seront inscrits en section d'investissement au titre du soutien à la construction de logements sociaux. De la même façon – et je tiens une nouvelle à fois à remercier Madame GODIN pour ses efforts –, les charges de personnel, qui représentent une part très substantielle de nos dépenses de fonctionnement (à savoir à 50 %), seront maîtrisées. Elles seront ainsi égales à leur niveau de l'année 2013, et ce malgré une croissance prévisionnelle de 3 %. De plus, et comme le rappelait Monsieur le Maire hier soir au Conseil de GPSO, je rappelle que ces charges augmentent mécaniquement chaque année du fait du Glissement Vieillesse Technicité (GVT). Le fait d'avoir une telle stabilité en huit ans est donc quelque chose à noter et à remarquer. Enfin, l'année 2021 sera également marquée par un programme d'investissements ambitieux de près de 49 millions d'euros, dans lequel vous retrouverez notamment :

- Le lancement de Ma Ville Numérique dans mon Smartphone
- La création de la Maison de la Planète ;
- La création d'une Maison du Répit,
- Le réaménagement des abords du parc Rothschild dans le

Séance du 11 février 2021

cadre du schéma directeur ;

- Les aménagements du Port Legrand.

Voilà donc les orientations du budget qui vous sera présenté d'ici un mois environ.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances.

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de paroles sur ce sujet ? Oui, Madame SHAN, puis Monsieur DE JERPHANION et Monsieur VATZIAS.

Mme SHAN : Monsieur le Maire, chers collègues,

J'ai compris que vous préféreriez que nous soyons en opposition systématique. Cela est normal dans une bonne démocratie, puisque c'est l'existence de l'opposition qui conforte la majorité.

Je commencerai mes propos par un compliment, donc ne le prenez pas mal. Ce rapport d'orientations budgétaires est clair et bien présenté, et je remercie Madame LAVARDE-BOEDA pour sa présentation. J'aurai cependant quelques questions à poser, qui portent essentiellement sur la deuxième partie de ce rapport. Il est écrit page 23 « un projet initié en 2021 », qui cite l'école Casteja comme lieu d'accueil. J'imagine que c'est plutôt l'école du Forum, à moins que le nombre de fermetures de classes que l'on nous impose nous conduise à fermer une nouvelle école, ce que je n'espère pas. Toujours à la page 23, le tableau des opérations projetées est indiqué en millions d'euros. Ne serait-ce pas plutôt des kilos euros ? A ce sujet, je regrette que contrairement au ROB (Rapport d'Orientations Budgétaires) des années précédentes, ces opérations de projets ne soient plus détaillées mais qu'elles soient globalisées. C'est évidemment beaucoup moins lisible pour suivre les avancements de tout ce qui est mis en œuvre. Cela étant, et même si ces opérations sont globalisées, le ROB de l'année 2020 annonçait 23 millions d'euros d'investissements, et nous n'en n'avons réalisé que 14,9. Cette différence de 8,1 millions d'euros concerne-t-elle un décalage lié à la situation sanitaire, dont nous espérons sortir, ou s'agit-il d'un abandon de projets différents ? Si oui lesquels ?

Je lis également à la page 27 que le gymnase Dôme serait un lieu de préparation pour les Jeux Olympiques 2024. Est-ce l'annonce d'une réfection complète de ce lieu ? En effet, ce gymnase est déjà dans un très mauvais état qui s'est aggravé depuis que les enfants ne pratiquent plus d'activités sportives dans les lieux couverts. De plus, son niveau d'entretien fait que ce lieu est régulièrement inondé. Je sais que certains adultes pratiquent encore de l'escrime dans ce gymnase, et que le fait d'être relié à un fil électrique n'est pas très rassurant lorsqu'il y a une inondation.

Malgré ses qualités rédactionnelles, ce ROB n'est pas celui que mon groupe aurait préparé. Notamment, nous ne cautionnons pas la création d'un projet visant à faire venir régulièrement 5 000 spectateurs dans un quartier déjà très dense, alors qu'il manque d'infrastructures en bon état dans notre ville. C'est pourquoi je m'abstiendrai sur cette délibération.

M. BAGUET : Merci. Monsieur DE JERPHANION.

M. DE JERPHANION : Voici donc le premier débat d'orientations budgétaires depuis que nous sommes élus. Je vais donc être rapide et efficace dans ma prise de parole, et attirer simplement votre attention sur certaines grandes orientations budgétaires.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, nous aurons davantage d'informations lors de l'examen du budget. En attendant, je voudrais simplement vous donner un chiffre qui témoigne que l'esprit constructif du groupe Divers Droite que je préside depuis un an au sein de ce Conseil municipal. En effet, nous avons voté pour sur près de 80 % des délibérations depuis le début de notre mandat, et avons toujours justifié nos positions lorsque nous votions contre ou que nous nous abstenions en proposant des solutions alternatives à chaque fois. C'est d'ailleurs ce que je m'appête à faire sur trois sujets dans quelques instants.

Avant cela, je me réjouis que certaines des propositions que nous avons faites pendant la campagne électorale se retrouvent dans ce document d'orientations budgétaires. Ces mesures manquaient en effet à Boulogne-Billancourt, et je suis très heureux de voir que notre esprit constructif puisse vous inspirer. Aujourd'hui, nous pouvons commémorer le mot de DESCARTES, qui disait : « ce n'est pas assez d'avoir l'esprit bon, le principal est de l'appliquer bien ». Nous y veillerons donc sur ces sujets.

S'agissant des impôts, les taux sur les ménages ne diminuent pas cette année, et il est bien normal en tout cas qu'ils n'augmentent pas. Je rappelle qu'ils avaient très fortement augmenté lors de votre entrée à la mairie, puisque vous les aviez augmentés de 9 % si ma mémoire est bonne. En revanche, je suis plutôt inquiet de l'augmentation de la Cotisation Foncière des Entreprises prévue cette année par GPSO. Je regrette en effet très fortement cette mesure car nos entreprises et nos entrepreneurs ont besoin de notre soutien. Nous devrions donc plutôt réduire la dépense publique, et concentrer nos investissements sur des projets utiles et rentables, plutôt que d'augmenter les impôts.

S'agissant des investissements justement – et je conclurai mon intervention par ce point –, nous retrouvons, ou nous redécouvrons des projets totalement déconnectés de la réalité de notre ville. La politique d'investissement doit en effet répondre à une seule question, à savoir « dans quelle ville voulons-nous vivre ? ». Or, vous nous proposez de transformer Boulogne-Billancourt en ville tampon sans

identité, et léguer aux promoteurs des bureaux que l'on ne peut plus construire à La Défense. Vous évoquez assez brièvement l'Île Seguin dans ce rapport, alors que vous voulez y construire un quartier d'affaires de 130 000 mètres carrés de bureaux. Combien y a-t-il de maires aujourd'hui qui construisent des quartiers 100 % bureaux ? La réponse est « aucun ». Vous êtes, mes chers collègues de la majorité, isolés dans vos projets de tours de bureaux.

Dans le même temps, je voudrai m'adresser aux Boulonnais qui s'inquiètent de ce projet qui ne leur apportera rien – et ils l'ont bien compris. J'entends évidemment leurs préoccupations et je comprends leurs aspirations à bénéficier de davantage d'espaces verts. Cela étant, je voudrais leur dire qu'entre la folie de ce projet de bureaux et l'utopie d'une île en jachère, il y a une voie. C'est celle de la culture et de la valorisation du patrimoine boulonnais. Vous le savez, Boulogne-Billancourt est la ville de l'automobile, de l'aviation et du cinéma. C'est la ville des années 30, et de cette période d'entre-deux guerres qui n'a rien d'inactuelle, puisqu'elle constituait un moment de basculement d'un monde ancien à un monde aux contours imprécis et aux périls certains. Boulogne-Billancourt, c'est la fille des transformations du XX^{ème} siècle. Alors nous devons bâtir une ville – et en l'espèce une île – viable à long terme, y compris sur le plan financier.

C'est pour cette raison que je crois au projet d'une cité du XX^{ème} siècle, avec le soutien de partenaires publics et privés, pour que notre ville retrouve son ouverture au monde, qu'elle redevienne une terre d'innovation et d'expérimentation, et qu'elle soit mieux inscrite dans les réseaux d'éducation et de formation des jeunes publics. Ce projet de bureaux, mes chers collègues, c'est le projet d'une ville sans âme. D'une ville où la mairie ferme son théâtre faute de budget, et arrose d'argent public une équipe professionnelle de basket-ball déficitaire pourtant achetée à prix d'or. Justement, sur le dernier terrain disponible en cœur de ville, vous voulez construire un stade de basket-ball de 5 000 places pour cette équipe, alors que Boulogne-Billancourt est déjà bordée par des équipements professionnels, comme le parc de Princes, Roland-Garros ou Jean Bouin. Quel est vraiment votre projet ? D'avoir des bouchons et des problèmes de sécurité tous les jours ? D'avoir un endettement totalement déraisonnable avec aucune perspective de recettes pour notre ville ? Nous, notre projet est de construire une halle de la gastronomie. Un lieu de vie et de convivialité ouvert du matin au soir, avec des stands de dégustations et de restauration animés par des commerçants et des artisans boulonnais qui proposeront une alimentation saine, locale et durable. Evidemment, ce lieu pourra aussi accueillir un espace dédié aux enfants et à l'éducation au goût. Ce projet serait financé par le secteur privé et j'ai déjà rencontré nombre d'entrepreneurs qui seraient prêts à investir pour les Boulonnais.

S'agissant du Théâtre de l'Ouest Parisien (TOP) enfin, vous voulez maintenant le transformer en un centre international des arts numériques après l'avoir fermé unilatéralement en 2015. Personnellement, je ne sais pas ce que c'est. Qui sait

ce qu'est un centre international des arts numériques ? Un théâtre, comme c'est écrit sur son fronton, doit rester un théâtre. Donc notre proposition, qui est en opposition totale avec votre salle numérique, est d'ouvrir le Théâtre de l'Ouest Parisien pour proposer aux Boulonnais une vraie scène de qualité, avec des troupes professionnelles et des amateurs, et que le public puisse voir du Molière ou du Feydeau, plutôt que des ordinateurs avec Fortnite et Super Mario. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Monsieur VATZIAS.

M. VATZIAS : Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous, La République En Marche, prenons acte du lancement du Débat d'Orientations Budgétaires, et souhaitons, à ce titre, vous faire part de nos remarques concernant les lignes directrices que vous avez dessinées dans ce rapport.

Comme vous le précisez, l'état des lieux nous indique une grande incertitude liée aux effets de la crise sanitaire, à la perte d'autonomie fiscale des collectivités, et à l'organisation de la Région (rôle de la MGP et du Territoire), pouvant entraîner des effets indésirables sur l'équilibre financier de la Commune et pouvant remettre en cause certains volets du plan. Nous saluons votre volonté de ne pas dépasser une capacité de désendettement de cinq ans, et de ne pas augmenter la pression fiscale des ménages et des entreprises. Mais dans un contexte de diminution des dotations de l'Etat, nous aimerions débattre des leviers envisagés permettant de conserver l'équilibre budgétaire de la Ville et de maîtriser sa capacité d'autofinancement. Nous aimerions également débattre sur les scénarii de recettes envisagés, puisqu'il s'agit du levier qui présente le plus d'incertitudes. Aujourd'hui, nous avons plutôt identifié une seule hypothèse dans ce rapport. Peut-être faudrait-il avoir des hypothèses hautes, moyennes, et peut-être des crash-tests. Bref, avoir la possibilité d'évaluer plusieurs hypothèses, ainsi que les schémas de financements et les leviers d'économies budgétaires qui seraient potentiellement actionnables.

Concernant le plan présenté, consistant à rendre la Ville plus facile, nous approuvons l'ambition du projet, et particulièrement les investissements numériques, dont nous aimerions connaître le bénéfice en termes d'usage pour les Boulonnais et l'enveloppe budgétaire allouée. Nous saluons aussi la construction et la rénovation des logements sociaux, ainsi que la mise en place d'un budget participatif et l'effort mené sur les solidarités. Nous pensons qu'il est aussi très important de prendre en compte l'accélération majeure des transitions occasionnée par la crise sanitaire, et de ne pas hésiter à modifier certaines priorités du plan. Nous pensons particulièrement à l'accélération inéluctable de la transition environnementale, et à la nécessité de prévoir des budgets significatifs pour mettre en place des mesures d'accompagnement et d'incitation au changement des usages des Boulonnais, mais également des transits, et aussi d'évaluer les leviers de diminution de l'empreinte Carbone

liée aux activités de la Ville (flotte de véhicules, bâtiments publics et autres). Il s'agit donc de transformer durablement les infrastructures de la Ville, afin de favoriser les mobilités douces et tous les leviers pouvant avoir une contribution sur l'environnement.

Nous souhaitons également débattre des initiatives permettant de dynamiser l'économie et l'emploi, et de faire de Boulogne-Billancourt une ville encore plus attractive et connectée à son territoire. Nous proposons ainsi, en concertation avec GPSO, un territoire d'innovations offrant de grandes perspectives de croissance et d'emplois, car nous savons qu'il risquera d'y avoir quelques déboires économiques lorsque la perfusion sera débranchée, et il faut s'en prémunir.

Enfin, nous aimerions étudier l'intérêt de redynamiser la politique de jumelage dans le cadre d'alliances avec des grandes métropoles européennes, permettant de partager nos pratiques, de favoriser nos échanges, et de faire rayonner notre ville au-delà de ses simples frontières et de son territoire. Je vous remercie pour votre attention et nous espérons vivement pouvoir prendre part au débat et contribuer à la faire évoluer au plus proche des priorités des Boulonnais.

M. BAGUET : Merci. Je propose que Madame LAVARDE-BOEDA réponde à ces interventions.

Mme LAVARDE-BOEDA : Merci. Je vais essayer d'apporter des réponses factuelles à certains propos qui viennent d'être tenus. Tout d'abord, je remercie Madame SHAN pour sa lecture attentive, car il y a effectivement quelques coquilles dans ce document malgré toutes nos relectures. Nous allons donc les corriger dans le rapport qui sera transmis au contrôle de légalité.

Monsieur DE JERPHANION, je voudrais simplement rappeler quelques éléments très factuels. Vous ne nous avez pas félicités de ne pas avoir augmenté les taux parce que nous les aurions augmentés de manière très forte en 2009. Il me semble que vous n'avez pas dû lire le rapport sur la dette dans le détail, puisqu'il est rappelé à la page 4 du document que le niveau consolidé de désendettement que nous avons trouvé en arrivant était de 7,6 ans. Je tiens aussi à vous rappeler que les intérêts (donc la charge de la dette) sont financés sur la section de fonctionnement, avec laquelle nous devons dégager un niveau d'autofinancement suffisant pour couvrir nos dotations aux amortissements. A cette époque, nous payions 10 millions d'euros de charges d'intérêts. Donc autant vous dire que nous aurions eu les plus grandes difficultés à couvrir nos dotations aux amortissements et à présenter les budgets futurs si jamais nous n'avions pas demandé aux Boulonnais de lever de l'emprunt pour venir augmenter notre capacité d'autofinancement. C'est donc factuel et je ne vous dirai que cela. Je suis donc contente et satisfaite aujourd'hui de pouvoir dire que nous n'avons pas augmenté les impôts depuis douze ans.

Concernant l'augmentation de la CFE à GPSO, sachez que

l'ensemble des maires de GPSO, ainsi que l'ensemble des présidents de territoires, se sont battus pour que la CFE reste au niveau des territoires. D'ailleurs, si tel avait été le cas, la politique de GPSO aurait certainement été très différente. La CFE sera perçue par la Métropole du Grand Paris en 2023. Nous bénéficions aujourd'hui d'un taux très bas à GPSO. Le choc aurait donc été d'autant plus rude pour ces entreprises, puisque les taux convergent dès lors qu'il y a unification du préleveur (à savoir la MGP). Nous étalons donc la croissance de ces taux dans la durée plutôt que de les faire converger plus rapidement. Nous aurions tous préféré que la CFE reste au niveau de GPSO.

Vous nous accusez ensuite d'avoir un endettement déraisonnable. Je remarque que Monsieur VATZIAS qui, lui, a lu ce rapport dans le détail jusqu'à la fin, a bien vu que nous avons fait des trajectoires avec des scénarii bas, hauts et intermédiaires, et que ces scénarii montrent bien que notre capacité de désendettement ne sera pas supérieure à cinq ans – sachant que la moyenne de la strate est de 8,1 ans.

Vous nous dites aussi que vous serez très attentifs aux dépenses de fonctionnement, et dans le même temps vous nous invitez à rouvrir le théâtre. Je vous rappelle simplement que cet équipement représentait 1,3 million d'euros de subventions, toujours versées en section de fonctionnement.

Concernant Monsieur VATZIAS, j'entends toutes ses propositions. S'agissant des leviers, je rappellerai simplement que nous avons mis en place une démarche de dialogue de gestion depuis maintenant près de trois ans entre les services de la Direction financière et l'ensemble des Directions de la Ville, puisqu'ils se rencontrent deux à trois fois par an pour identifier justement toutes les marges de progrès possibles. Autrement dit, vous nous appelez à faire du cost killing, et c'est bien ce que nous faisons depuis dix ans. D'ailleurs, nous n'aurions pas pu maintenir la stabilité des impôts si nous n'étions pas engagés dans cette démarche. Peut-être arriverons-nous au terme de cet exercice à un moment donné, et la pression de l'Etat sur nos recettes fiscales aboutira-t-elle à une impasse ? En attendant, l'ensemble des élus de la majorité municipale sont toujours dans cette logique de rationalisation, pour essayer d'être très efficaces et efficaces sur nos dépenses de manière à ne pas demander aux Boulonnais de payer davantage.

M. BAGUET : Merci. Je mets donc ce rapport aux voix.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstient.

6. DEMANDE DE SUBVENTION - RÉPONSE À L'APPEL À PROJETS DSIL - PLAN DE RELANCE

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur

J'ai déjà abordé ce point dans la délibération précédente. La DSIL est donc une enveloppe d'Etat, qui sera ensuite déléguée au niveau départemental, et qui sera in fine distribuée par le Préfet. Sachez que nous avons reçu un courrier de la Préfecture le 31 décembre dernier, demandant une remise des dossiers pour le 20 janvier. Nous avons donc un délai très court pour remplir ces dossiers, qui s'inscrivent dans une optique de transition énergétique et de développement durable. Les délais de la préfecture des Hauts-de-Seine sont particulièrement courts comparés à d'autres départements. C'est la raison pour laquelle nous avons présenté des dossiers sur lesquels nous avons déjà commencé à travailler, puisqu'il faut que nous apportions nous aussi un cofinancement significatif pour pouvoir solliciter des subventions. J'ajoute que les projets présentés s'inscrivent vraiment dans les objectifs de l'équipe municipale, puisqu'ils concernent les trois opérations suivantes :

- L'isolation thermique de la façade du groupe scolaire Ferdinand Buisson : le montant total de cette opération est estimé à 370 405 euros H.T. Le financement sollicité dans le cadre de la DSIL 2021 s'élève à 185 203 euros, soit 50 % du montant de l'opération ;
- Le confort thermique des structures de la petite enfance et des écoles : le montant total de cette opération est estimé à 247 649 euros H.T. Le financement sollicité dans le cadre de la DSIL 2021 s'élève à 123 825 euros, soit 50 % du montant de l'opération ;
- Le changement du système de production de froid de la patinoire municipale : le montant total de cette opération est estimé à 1 166 167 euros H.T. Le financement sollicité dans le cadre de la DSIL 2021 s'élève à 583 333 euros, soit 50 % du montant de l'opération.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter ces subventions.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances.

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances : Le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt a demandé pourquoi seulement trois projets avaient été proposés, mais Madame LAVARDE-BOEDA vient de répondre à cette question. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

7. ATTRIBUTION EXCEPTIONNELLE DE CARTES CADEAUX AU PERSONNEL COMMUNAL

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Traditionnellement, la Ville organise une soirée de présentation des vœux au personnel communal. Ce moment festif et convivial est notamment l'occasion de remercier tous les agents pour le travail fourni au cours de l'année passée. Malheureusement, cet événement n'a pas pu avoir lieu en ce début d'année 2021 en raison de la crise liée à la pandémie de la Covid-19.

Néanmoins, en remplacement de celui-ci, et afin d'exprimer notre reconnaissance à l'égard du personnel communal pour son engagement et son implication pendant cette période difficile, il est proposé d'offrir à chacun des agents municipaux qui étaient conviés à cette manifestation une carte cadeau. Cette carte cadeau, d'un montant de 50 euros, pourra être utilisée pour régler des achats dans plusieurs enseignes spécialisées dans l'informatique, les biens culturels (livres, disques, DVD), la vidéo, la téléphonie, etc., et aura une validité d'un an à compter de la date d'activation choisie par l'autorité territoriale.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à attribuer des cartes cadeaux au personnel communal du fait de l'impossibilité d'organiser la soirée des vœux au personnel initialement prévue en janvier 2021.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales : Le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'interroge quant au nombre d'agents bénéficiaires de cette disposition exceptionnelle, et souhaite savoir si le budget qui sera consacré est supérieur à celui qui était alloué à l'organisation de la soirée des vœux du personnel. Il est répondu que les cartes cadeaux seront remises à l'intégralité du personnel communal, hormis quelques agents vacataires effectuant un faible nombre d'heures très ponctuel au sein de la collectivité. Le coût induit s'avérera supérieur aux dépenses réalisées les années précédentes dans le cadre de la cérémonie mise en place. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances.

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances : La même question a été posée en Commission des finances. Avis favorable à l'unanimité, les groupes Ecologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui,

Séance du 11 février 2021

Monsieur DE JERPHANION.

M. DE JERPHANION : Merci Monsieur le Maire. Vous nous demandez d'autoriser la Ville à offrir des cartes cadeaux d'un montant unitaire de 50 euros aux 2 000 agents de la Mairie, soit une opération d'environ 10 000 euros, suite à l'annulation de la soirée dédiée chaque année au personnel communal. En lisant le détail de la délibération et en écoutant simplement les propos de notre collègue, je comprends que ces cartes cadeaux pourront être dépensées dans des grandes enseignes. Or, je crois que c'est un mauvais choix. C'est pourquoi je vous propose de remplacer ces cartes cadeaux par des bons d'achats exclusivement dans les commerces et dans les restaurants boulonnais. Je pense que nous pourrions travailler avec des associations pour rendre cette opération possible. Ces bons d'achat de 50 euros, 100 % boulonnais, permettraient à la fois de remercier les agents, d'aider nos commerçants et restaurateurs, et d'engager une dépense vertueuse qui satisfera les contribuables qui financent cette opération. Nous voterons donc cette délibération, et vous demandons simplement de modifier cette carte cadeaux en bons d'achats, exclusivement pour les commerçants et les restaurateurs boulonnais. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. S'il n'y a pas d'autre demande de parole, je mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.

8. MARCHÉS DE TRAVAUX DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Mme Béatrice BELLARD, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

La Ville entretient un grand nombre de bâtiments, et certains marchés de travaux sont passés de façon unique en fonction du domaine de compétence demandé. Aussi, et afin d'améliorer notre politique d'achat et d'avoir une politique de procédure cohérente, il vous est proposé de lancer un marché de travaux comprenant 14 lots – ce qui répond aussi au principe d'allotissement des marchés de travaux demandé par la loi. Les lots concernés sont les suivants :

- Travaux, fourniture et pose de vitrerie ;
- Travaux de retrait de matériaux amiantés ;
- Travaux d'étanchéité ;
- Travaux de peinture ;
- Travaux de revêtement de sols ;
- Travaux de maçonnerie ;
- Travaux de faux-plafonds ;
- Travaux de plomberie ;
- Travaux de couverture et bardage ;
- Travaux d'électricité ;
- Travaux de menuiseries intérieures ;

- Travaux de menuiseries extérieures ;
- Travaux de serrurerie-métallerie.

J'ajoute que chacun de ces lots sera lancé ou renouvelé au fur et à mesure de son besoin de renouvellement. Je vous remercie donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à souscrire un marché de travaux alloti. Merci.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission de l'urbanisme et des travaux.

M. LARHER, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux : Le groupe Ecologistes et solidaires demande quels seront les travaux réalisés grâce à ces marchés. La réponse vient d'être apportée. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances.

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances : Le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt a demandé quel était le nombre de bâtiments communaux et le montant annuel des travaux d'entretien. Il a été précisé en Commission que la Ville dénombre 137 Etablissements Recevant du Public (ERP), et que la moyenne annuelle des travaux récurrents oscille entre 8 et 9 millions d'euros. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.

9. DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE - DÉSIGNATION DES MEMBRES DES CONSEILS DE QUARTIER DE LA VILLE

Mme Isaure de BEAUVAL, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et l'article L 2143-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) rendent obligatoire la création de conseils de quartier pour les communes de 80 000 habitants et plus.

Relais important entre la municipalité et les habitants, chaque conseil de quartier constitue un lieu d'information mutuelle, d'expression et de concertation avec les citoyens.

Au cours de leur dernier mandat, d'une durée de deux ans seulement en raison des élections municipales en 2020, les conseillers de quartier ont été consultés sur toutes les questions liées à la vie de leur quartier : aménagements, environnement, commerces, animations, sécurité, transports

en commun, etc.

Après un bilan assez remarquable, tant au niveau qualitatif que quantitatif, le mandat est arrivé à échéance lors des dernières élections municipales. Il convient donc de procéder à la désignation de nouveaux membres pour une durée de deux ans.

Un appel à candidature a été lancé en novembre 2020, et les élus territoriaux ont procédé à l'examen des candidatures en fonction des critères d'âge, de parité hommes-femmes, de représentation professionnelle, et de domiciliation géographique. Un entretien avec chaque candidat a été mené par les élus territoriaux. Il vous est donc proposé de renouveler les membres des six conseils de quartier. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Qui souhaite prendre la parole ? Oui, Monsieur DE JERPHANION.

M. DE JERPHANION : Merci Monsieur le Maire. Vous nous demandez de valider la liste des membres des conseils de quartier que vous avez désignés sans nous associer, même de loin, puisque nous venons simplement de revoir la liste des noms sur notre table. Aussi, comment voulez-vous que l'on puisse se positionner convenablement avec un avis éclairé ? Si j'ai reconnu en quelques secondes les noms des Boulonnais présents sur cette liste, je ne connais en revanche ni leur motivation, ni leur « fiche de poste », et nous n'avons même pas le début d'un fonctionnement interne de ces conseils de quartier.

Je note également que vous parlez de « démocratie participative » en titre de cette délibération, mais cette expression est soit un pléonisme, soit une plaisanterie, puisque la démocratie est en elle-même participative et qu'il n'existe pas de démocratie non participative. Aussi, et puisque vous nous empêchez de participer, nous ne pouvons donc pas valider cette liste. J'en suis désolé auprès des personnes concernées, à qui je souhaite un bon mandat, en espérant pour elles que ce sera un mandat utile.

M. BAGUET : Merci. Nous fonctionnons de cette manière depuis 1995 et Madame DE BEAUVAL vient de rappeler que la loi datait de 2002. Je rappelle que nous avons créé les premiers conseils de quartier à Boulogne-Billancourt en 1995 avec Jean-Pierre FOURCADE. Nous étions donc précurseurs, sept ans avant la loi. A cette époque, il y avait huit quartiers, puis nous sommes ensuite passés à six à la suite d'une étude du CESEL. Quoi qu'il en soit, nous avons toujours procédé de la sorte. D'ailleurs, sachez que la liste qui avait été proposée en 2018 par les maires-adjoints de quartier et par les conseillers municipaux de quartier avait été votée à l'unanimité. Nous n'allons donc pas révolutionner des choses qui fonctionnent. Je mets donc aux voix cette liste ainsi que la délibération.

La délibération n° 9 est adoptée à la majorité, le groupe

Avec vous pour Boulogne-Billancourt votant contre, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

10. DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE : CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL LOCAL (CESEL) - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU SEIN DE LA COMMISSION DE SÉLECTION DES CANDIDATURES

Mme Isaure de BEAUVAL, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Le Conseil Économique et Social de Boulogne-Billancourt a été créé par délibération du 11 décembre 2008, et la dimension environnementale a été ajoutée à son périmètre d'intervention par délibération du 16 février 2012.

Cette instance participative a pour mission, par ses avis et propositions, d'éclairer la Ville sur les grands projets structurants de nature économique, sociale et environnementale d'intérêt communal. Conformément aux statuts, les membres du CESEL sont :

- Le Maire, Président de droit, ou son représentant ;
- Un Président délégué, nommé par le Maire ;
- 80 conseillers au plus nommés par le Conseil municipal en fonction de leurs compétences, de leurs activités professionnelles passées ou actuelles, ou de leurs expériences sociales.

Le mandat des membres étant arrivé à échéance lors des dernières élections municipales, un appel à candidatures a été lancé au début du mois de novembre dernier.

Une commission de sélection, composée de cinq élus de la majorité et de deux élus de l'opposition, est constituée par le Conseil municipal, dont la mission est de proposer au Maire, sous le pilotage du président délégué, avant adoption par le Conseil municipal, une liste de candidats. Cette liste sera ensuite adoptée lors d'un Conseil municipal. Il vous est donc proposé aujourd'hui de procéder à l'élection des sept membres de cette commission.

Par ailleurs, est soumis à votre approbation le principe de confier à cette commission la tâche d'élaborer un projet de révision des statuts du CESEL, dont certains articles, datant de la création de cette instance, ne sont plus d'actualité. J'ajoute que le Conseil municipal peut également décider de ne pas recourir au vote à bulletin secret à l'unanimité. Merci.

M. BAGUET : Merci. Je rappelle que la proportionnelle sur cette commission pourrait aboutir à la nomination de deux élus de l'opposition et de neuf élus de la majorité. Toutefois, comme nous n'allons pas changer les choses qui fonctionnent bien, je vous propose de maintenir le même

ratio que la dernière fois, à savoir cinq élus de majorité et deux élus de l'opposition. Je demande donc à l'opposition de désigner deux candidats, sachant que nous proposons pour la majorité les candidatures de :

- Madame Isaure De BEAUVAL ;
- Madame Marie-Laure GODIN ;
- Madame Sandy VETILLART ;
- Monsieur Jean-Claude MARQUEZ ;
- Monsieur Pierre DENIZIOT.

M. DE JERPHANION : Je me propose comme candidat.

M. RUTILY : Notre groupe propose la candidature de Madame Judith SHAN.

M. BAGUET : Merci. Souhaitez-vous un vote à bulletin secret ? (L'ensemble du Conseil municipal accepte le vote à main levée). Merci. Je vous propose donc de passer au vote de cette liste de noms.

- Conseillers inscrits : 55
- Conseillers présents : 53
- Nombre de procurations : 2
- Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 55
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 55

Sont élus :

- Madame Isaure De BEAUVAL ;
- Madame Marie-Laure GODIN ;
- Madame Sandy VETILLART ;
- Monsieur Jean-Claude MARQUEZ ;
- Monsieur Pierre DENIZIOT ;
- Monsieur Antoine De JERPHANION ;
- Madame Judith SHAN

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

11. DÉNOMINATION DU NOUVEAU LYCÉE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

Mme Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, Conseiller municipal, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Les lycéens du nouveau lycée ont choisi de donner le nom de Simone VEIL à leur établissement scolaire. Ce choix a été retenu par le Conseil régional d'Île-de-France, qui, comme le prévoit la loi, demande à notre Maire Pierre-Christophe BAGUET son avis. Il nous revient donc ce soir de valider cette proposition.

Alors, quelle autre figure féminine du XX^{ème} siècle représente

aussi bien que Simone VEIL la volonté, le courage, l'espérance et la générosité ? A elle seule, elle incarne toute l'histoire du siècle dernier dans sa complexité, ses moments sombres et heureux. Sa vie et son engagement public sont une revanche sur l'horreur innommable qu'elle a vécue à l'âge de 16 ans, des camps de la mort. Cette terrible expérience lui donna selon ses propres mot « un amour de la vie », ainsi qu'une grande sensibilité devant la souffrance de ses compatriotes, en particulier les femmes, et un formidable besoin d'agir. Elle est incontestablement la voix, la figure et la dignité d'une conscience morale et politique.

Première femme française à accéder à de nombreuses responsabilités jusqu'alors occupées par des hommes, elle fut ministre de la Santé dans le gouvernement de Jacques CHIRAC, et portait en 1974 le projet de loi pour la dépénalisation de l'avortement. En 1979, elle devint la première femme élue présidente du Parlement européen.

Membre du Conseil constitutionnel de 1998 à 2007 et Présidente de la Fondation pour la mémoire de la Shoah de 2001 à 2007, elle fut aussi élue à l'Académie française en 2008, et s'installa sous la coupole des immortels au fauteuil de Pierre MESSMER.

Nous avons eu, rappelez-vous, l'honneur de l'accueillir cette même année à Boulogne-Billancourt à l'occasion du Salon du livre, où elle était venue présenter son autobiographie modestement intitulée Une vie. Elle nous quitta le 30 juin 2017 à l'âge de 89 ans. Accompagnée de son époux disparu en 2013, elle fit son entrée le 2 juillet 2018 au Panthéon, dans la nécropole des grandes figures de notre nation.

Aussi, qui d'autre qu'elle aurait pu être digne de voir son nom figurer sur le fronton de notre nouveau lycée, l'un des grands lieux de formation de futurs citoyens boulois ?

Conformément aux dispositions de l'article L.421-24 du Code de l'Education, je vous demande de bien vouloir approuver la dénomination du nouveau lycée de Boulogne-Billancourt en lycée Simone VEIL et, ainsi, d'honorer cette figure si importante pour notre pays, qui a, je le rappelle, incarné la volonté, le courage, l'espérance et la générosité. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je rappelle qu'une consultation avait été organisée au lycée par la communauté scolaire et que trois noms avaient été proposés à Madame PÉCRESSE, à savoir Simone VEIL, Trapèze et Renault. Madame PÉCRESSE m'a ensuite fait savoir qu'elle retenait le nom de Simone VEIL, que je vous propose donc d'approuver à notre tour. Je mets aux voix

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

12. ADHÉSION DE LA COMMUNE À L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES CORRESPONDANTS À LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL (AFCDP)

M. Emmanuel BAVIERE, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

L'AFCDP (Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel) est une association qui a pour vocation de regrouper en son sein tous les professionnels de la conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), et majoritairement des Délégués à la protection des données (DPO – Data Protection Officer).

Cette association basée à Paris comporte parmi ses membres le Sénat, la Poste, la SNCF, les Aéroports de Paris, plusieurs départements, plusieurs régions et plusieurs communes comme par exemple les villes de Paris, Lyon et Marseille. Ses missions sont notamment :

- De promouvoir et développer une réflexion quant au statut et aux missions des Délégués à la protection des données ;
- D'assurer une veille (technique, juridique, managériale, ...) sur les enjeux relatifs aux statuts et aux missions des Délégués à la protection des données personnelles et de les mettre à la disposition du public ;
- De favoriser les échanges entre les membres pour identifier et favoriser les meilleures pratiques professionnelles.

L'adhésion à l'AFCDP permet à ses membres de bénéficier des avantages suivants :

- Recevoir une newsletter mensuelle spécialisée dans le domaine de la protection des données et différents documents (fiches pratiques, communiqués de presse, jurisprudences notables, référentiels, analyses), ainsi que des contributions des groupes de travail tenus par les fondateurs de l'association ;
- Accéder à un Intranet et à des forums d'échanges entre DPO de collectivités territoriales sur les difficultés pratiques rencontrées dans leur mise en conformité au RGPD ;
- Participer aux événements de formation de l'Association et à une « Université des DPO » qui est un événement incontournable pour les professionnels de la conformité.

En conséquence, il apparaît opportun pour la Ville de devenir membre de ce réseau professionnel et de partager l'information et les évolutions juridiques et technologiques qui ont un impact sur l'utilisation et la protection des données personnelles au sein des collectivités territoriales. Sachez, enfin que la cotisation annuelle pour les personnes morales

s'élève à 450 euros. Il vous est donc demandé d'accepter de verser ces 450 euros.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales : Il est précisé aux membres de la Commission qu'une délibération analogue doit être adoptée par GPSO. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances.

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas).

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

13. CRÉATION D'UN CONSEIL CONSULTATIF DE L'ANIMAL EN VILLE

Mme Emmanuelle BONNEHON, Conseiller municipal, rapporteur

Mes chers collègues,

Les rapports de l'homme à l'animal sont en train d'évoluer. Le 28 janvier 2015, l'Assemblée Nationale a voté la reconnaissance des animaux comme des êtres sensibles dans le code civil. Actuellement, le Parlement français travaille sur une proposition de loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance animale.

Aujourd'hui, plus de 63 millions d'animaux de compagnie sont comptabilisés en France ; un foyer sur deux possède au moins un animal de compagnie. Si les chats (14,2 millions) et les chiens (7,6 millions) sont les plus répandus, les Nouveaux Animaux de Compagnie (« NAC ») sont de plus en plus présents dans les foyers des Français avec 32 millions de poissons, 3,7 millions de rongeurs, 4,7 millions d'oiseaux de cage et 2,2 millions d'animaux de terrarium notamment.

La cause animale, valorisant l'amélioration du bien-être des animaux de compagnie et la lutte contre la maltraitance, est devenue un sujet légitime de l'action publique. Sans attendre cette prise de conscience nationale, la Ville s'est engagée depuis 2008 dans un certain nombre d'actions visant à valoriser le bien-être et la santé de l'animal :

- Les cirques avec animaux ne sont plus acceptés sur le territoire municipal depuis au moins 2008 ;
- Depuis 2012, une journée par an est consacrée à l'Animal en

Séance du 11 février 2021

Ville. Cette journée connaît un succès croissant et rassemble les principaux interlocuteurs professionnels de la Ville ainsi que les associations nationales de défense de l'animal (dont la SPA et la Fondation 30 Millions d'Amis) ;

- Un guide a été réalisé en septembre 2020 pour les propriétaires d'animaux détaillant les lieux d'accueil et les principaux commerces ;
- La revue 30 Millions d'Amis, dans son classement des villes de plus de 100 000 habitants sur l'intégration de l'Animal dans la ville prenant en considération quatre thématiques (accessibilité, propreté, sensibilisation-engagement, et médiation), classe Boulogne-Billancourt en huitième position en 2020 (Première ville d'Île-de-France) ;
- La Ville a obtenu en décembre 2020 le label régional, « Ville Amie des Animaux, Trois pattes » du Conseil régional d'Île de France, valorisant les réalisations concrètes menées tant en faveur du respect du bien-être animal, que de la place de l'animal au sein de la Ville et son rôle auprès des habitants, notamment les plus fragiles.

C'est pourquoi, dans le prolongement de l'ensemble de ces actions, il est soumis, dans le cadre de la nouvelle mandature comportant la mise en place d'une délégation à la cause animale à un conseiller municipal, la création d'un conseil consultatif communal de l'Animal en Ville.

Ce conseil est créé sur la base de l'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui permet au Conseil municipal de créer des instances consultatives « sur tout problème communal concernant tout ou partie du territoire de la commune ». Son objectif est de permettre à la Ville de prendre dans un cadre institutionnel des avis et des conseils d'experts sur le sujet de la cause animale. Son rôle sera notamment :

- D'émettre des avis sur des thématiques et des enjeux liés au bien-être des animaux à Boulogne-Billancourt ;
- De remettre des pistes et des orientations pour la politique et les actions boulonnaises actuelles et futures en matière de bien-être animal ;
- De favoriser la concertation et la collaboration entre tous les acteurs concernés par la thématique du bien-être animal ;
- De contribuer à l'organisation de la manifestation Animal en Ville, ainsi qu'à la réalisation de tous projets pendant la mandature.

Ce Conseil sera composé de 17 membres, dont :

- Six élus municipaux dont le Maire, le premier maire-adjoint, le maire-adjoint chargé de l'Education, le maire-adjoint chargé de l'Espace public, le maire-adjoint chargé de la Transition écologique et le conseiller municipal délégué à la Condition animale ;
- Un représentant de la Maison de la Nature et de l'Arbre, dépendant de Grand Paris Seine Ouest ;
- Un représentant du SNVEL (Syndicat National des Vétérinaires Libéraux) ;
- Deux représentants des vétérinaires boulonnais ;

- Un représentant de la société centrale canine ;
- Un représentant de la SPA (Société Protectrice des Animaux) ;
- Un représentant de la Fondation 30 Millions d'Amis ;
- Un représentant de l'association Félin pour l'Autre ;
- Un représentant de l'association Gamelle Pleine ;
- Deux représentants des commerces boulonnais spécialisés dans le secteur de l'animal.

Il est donc proposé que le Conseil soit présidé par le Maire ou son représentant, et que la présidence déléguée soit assurée par le conseiller municipal délégué à la condition animale. Bien entendu, le Conseil aura la faculté, selon les thématiques abordées, de faire appel à des personnes qualifiées. Au vu de cet exposé, il est proposé d'approuver la création du Conseil consultatif de l'Animal En Ville. Merci.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales :

La création d'un Conseil consultatif de l'Animal en Ville par Boulogne-Billancourt constitue une première en France, la Commune inscrivant cette délibération dans le prolongement d'initiatives développées de façon régulière depuis plusieurs années. Par exemple, le refus d'accueillir des cirques avec des animaux, l'instauration de la manifestation l'Animal en Ville depuis 2012, la publication d'un guide dédié, etc.

Le groupe Ecologistes et solidaires propose que le champ d'intervention du futur Conseil puisse également concerner, au-delà des animaux de compagnie, la cause des animaux consommés. Dans une approche élargie, la question même de la biodiversité serait également à intégrer. La problématique du spécisme mériterait enfin d'y être examinée.

Particulièrement sensible aux thématiques qui seront abordées, et désireux d'apporter une contribution active aux travaux engagés, le groupe Ecologistes et solidaires sollicite la possibilité de siéger au sein de la nouvelle instance créée.

Le groupe La République En marche souligne le caractère novateur de ce Conseil consultatif et demande dans un souci de représentativité qu'un membre de l'opposition puisse y siéger. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Madame RAPILLY-FERNIOT, puis Monsieur DE JERPHANION.

Mme RAPILLY-FERNIOT : Vous connaissez déjà mon engagement pour la cause animale et je me réjouis sincèrement de la mise en place d'un Conseil consultatif de l'Animal En Ville. Cependant, comme je l'évoquais en commission des affaires générales et sociales, se limiter aux animaux de compagnie (chiens, chats, NAC), revient quelque part à s'attaquer à une infime partie de la maltraitance animale. Si nous avons 63 millions d'animaux de compagnie en France, comme l'a rappelé ma collègue, le nombre

d'animaux tués chaque année pour notre consommation représente des milliards d'animaux.

D'autre part, le fait de se limiter uniquement à l'animal en ville à Boulogne-Billancourt, ne concerne pas la catégorie des animaux dits liminaires (pas tout à fait sauvages et pas tout à fait domestiques), autrement dit ceux qui cohabitent avec nous en ville parce que les humains sont présents. Il s'agit des rats, des pigeons et des moineaux, ou encore des canards et des tortues au parc Rothschild par exemple. Or, ces deux catégories que je viens de citer sont totalement ignorées du Conseil consultatif de l'Animal En Ville, tel que vous prévoyez de le créer, ou en tout cas tel que vous nous le présentez. J'avais donc proposé de revoir cette délibération en y intégrant un amendement, d'une part pour que l'ensemble des animaux soient présents, et d'autre part pour que des membres de l'opposition puissent siéger à ce Conseil. Aussi, pour enrichir ce Conseil, je pense qu'il serait bien d'avoir la seule élue parmi vous qui se revendique ouvertement antispéciste – et j'ai été ravie de pouvoir vous expliquer ce que cela signifiait. Par conséquent, j'aimerais pouvoir contribuer aux travaux qui seront menés dans le cadre de ce Conseil consultatif, si vous l'acceptez.

Je connais votre ambition pour la cause animale et je vous propose d'y contribuer telle qu'est présentée la délibération aujourd'hui. Dans le cas où je ne pourrais pas siéger à ce Conseil, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération. Merci.

M. BAGUET : Merci. Monsieur DE JERPHANION.

M. DE JERPHANION : Vous nous proposez de créer un Conseil consultatif de l'Animal en Ville. Par ailleurs, je ne sais pas si vous connaissez mon attachement à la cause animale, notamment envers les labradors boulonnais. Cependant, nous allons nous abstenir sur cette délibération pour deux raisons. Premièrement, parce que je ne comprends pas cette méthode de travail consistant à dire qu'il faut créer un Conseil consultatif pour un sujet important. Il existe en effet de nombreux autres sujets aussi importants que celui-ci qui mériteraient peut-être d'avoir aussi un Conseil consultatif. Je pense par exemple à un Conseil consultatif de la santé, à un Conseil consultatif du sport, à un Conseil consultatif de l'éducation, à un Conseil consultatif de la culture, ou encore à un Conseil consultatif du bien-vieillir, et peut-être même à un Conseil consultatif de l'aide sociale à l'enfance dans les Hauts-de-Seine. Cela sera peut-être l'occasion pour ce Conseil consultatif de l'aide sociale à l'enfance dans les Hauts-de-Seine d'avoir des élus qui assument leurs responsabilités...

M. BAGUET : ...s'il vous plaît Monsieur DE JERPHANION ne dérapez pas sur ce sujet. Je vous coupe le micro si vous continuez sur ce sujet car ce n'est pas l'objet de cette délibération. Nous ne sommes pas au Conseil départemental. Nous sommes au Conseil municipal. Je vous redonne la parole mais ne dérapez pas.

M. DE JERPHANION : Si nous n'avons pas été élus pour

créer de nouvelles instances démocratiques, nous avons été élus je pense pour agir et pour être dans l'action, et non pour faire des effets d'annonces purement électoralistes, ou pour satisfaire des accords de petits partis politiques. Donc, comme à mon habitude lorsque mon groupe s'abstient ou vote contre, nous proposons des actions. Je vais donc vous en proposer deux.

L'animal en ville c'est aussi l'animal citoyen, c'est-à-dire celui qui va attendre que son maître ramasse les déjections qu'il laisse sur le trottoir. Il y a sans doute beaucoup d'actions à mener en ce sens, vu l'état des trottoirs de Boulogne-Billancourt. L'animal en ville c'est aussi l'animal qui vient en aide aux personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie. Je vous propose donc une mesure très concrète, qui va s'inscrire sans doute dans un temps un peu long, celle de créer une école de chien-guide d'aveugles et de chiens d'assistance. Cela permettrait donc d'aider davantage nos concitoyens en situation de handicap, mais aussi d'organiser des rencontres pédagogiques dans les écoles ou auprès des Boulonnais. Voilà. Et ma conclusion que je n'ai pas pu faire tout à l'heure : « faire de la politique c'est avant tout assumer ses responsabilités, sinon on démissionne ». Merci.

M. BAGUET : Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité, les groupes Avec vous pour Boulogne-Billancourt et Ecologistes et solidaires s'abstiennent

M. BAGUET : Je vous propose à présent de passer au vœu que j'ai reçu de Monsieur RUTILY, et qui vous a été distribué sur table.

14. VŒU DU GROUPE ECOLOGISTES ET SOLIDAIRES RELATIF AU BUDGET CLIMAT

M. Bertrand RUTILY, Conseiller municipal, rapporteur

« Mes chers collègues,

S'inspirant d'Oslo, nos voisins d'Issy-les-Moulineaux ont adopté à l'unanimité, le 4 février dernier, leur premier budget Climat. Ce budget Climat fixe des objectifs annuels de réduction des émissions de CO₂. Ces objectifs seront mesurés grâce à des indicateurs concrets et accessibles en open data.

Ainsi, pour 2021, la ville d'Issy-les-Moulineaux s'est fixée pour objectif une baisse de 3,5 % de ses émissions de CO₂.

En associant sa stratégie de lutte contre le changement climatique à la notion de budget, la ville d'Issy-les-Moulineaux marque une volonté politique forte, le vote du budget étant l'acte politique le plus important pour un Conseil municipal.

Séance du 11 février 2021

Nous proposons d'engager la Ville dans une démarche similaire, et d'adopter à notre tour notre premier budget Climat.

Si la lutte contre le changement climatique est l'affaire de tous, les collectivités locales doivent être exemplaires dans ce combat.

Ainsi, nous proposons de nous inspirer de l'exemple de notre voisin, avec un objectif chiffré et des mesures concrètes. Nous proposons par exemple, comme le fait Issy-les-Moulineaux, de planter plus de 500 arbres par an, de réduire la vitesse à 30 km/h sur la totalité de notre territoire, ou bien encore d'entamer un programme d'amélioration de notre gestion des déchets. ». Je vous remercie.

M. BAGUET : Nous avons justement évoqué tout à l'heure la création d'un Observatoire pour le suivi du développement durable. De plus, comme le disait Monsieur DE JERPHANION « lorsqu'on crée des instances, il faut qu'elles travaillent ». Nous allons donc confier cette mission au CESEL dès que les élus seront désignés pour travailler sur cet aspect des choses. Bref, si je ne suis pas opposé à ce principe, une telle présentation me paraît un peu prématurée aujourd'hui tant que nous n'avons pas consulté les instances compétentes ou que nous n'avons pas créé l'Observatoire. Aussi, nous voterons contre ce vœu. Je mets aux voix.

Pour : 6 (Monsieur Evangelos VATZIAS, Madame Baï-Audrey ACHIDI, Madame Judith SHAN, Monsieur Bertrand RUTILY, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT, Monsieur Rémi LESCOEUR).

Abstentions : 4 (Monsieur Antoine De JERPHANION, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Hilaire MULTON, Madame Clémence MAZEAUD).

Contre : Majorité municipale.

M. BAGUET : Merci. Ce vœu est donc rejeté.

D'autre part, Madame RAPILLY-FERNIOT m'a également transmis un vœu qu'elle souhaitait présenter ce soir au Conseil municipal. Or, je suis malheureusement au regret de vous informer que ce vœu ne pourra faire l'objet d'une présentation pour les raisons qui suivent :

En application de l'article L2122-29 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales, un Conseil municipal peut émettre des vœux à condition qu'ils portent sur des questions d'intérêt local. Cette exigence a systématiquement été réaffirmée en jurisprudence et figure au demeurant expressément au sein de l'article 14 de notre règlement intérieur.

En l'occurrence, votre projet de vœu consiste en une nouvelle attaque personnelle contre une adjointe, pour, selon vos dires – qui ne sont d'ailleurs étayés que par un reportage audiovisuel

critiqué par d'autres médias (je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de lire l'article de Médiapart en question mais je vous invite à le lire) –, « ne pas avoir correctement rempli ses missions en tant qu'élue départementale en charge de la protection de l'enfance ». Si vous dissimulez ces attaques strictement personnelles par vos souhaits conclusifs de voir la Ville demander au Département de mettre en œuvre ses propres compétences, il n'en reste pas moins que le Conseil municipal ne saurait débattre des mérites d'une élue dans son action relevant d'une autre collectivité territoriale, ni intimer au Département d'appliquer une politique qui relève de sa seule responsabilité sur l'ensemble de son territoire, et qui excède très largement celui de la Commune.

Pour ces raisons, le vœu envisagé à l'évidence ne relève pas de l'intérêt communal et serait immanquablement annulé par le Tribunal Administratif. En application de notre règlement intérieur, je me vois donc contraint de refuser l'inscription de ce vœu à l'ordre du jour.

Je vous souhaite une bonne soirée, en espérant un peu plus de sérénité à l'avenir, car je trouve franchement que certains propos dérapent un peu trop.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur BAGUET lève la séance à 20 heures 25.